

ARAB TUNISIAN LEASE



Société Anonyme au capital de 32 500 000 dinars
divisé en 32 500 000 actions de nominal 1 dinar
Siège social : Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène
Identifiant Unique : 0492439N
Tél : 70 135 000 – Fax : 71 767 300

L'ATL est notée BBB+ (tun) à long terme avec perspective d'évolution stable et F2 (tun) à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings le 22/10/2021. Cette notation a été confirmée le 18/10/2022

Actualisation du document de référence « ATL 2022 » enregistré par le CMF le 29/08/2022 sous le n°22-006

La présente actualisation du document de référence a été enregistrée par le CMF le 18 JAN. 2023 sous le n° 22 - 006 / A 001 en application de l'article 14 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif à l'appel public à l'épargne. Elle complète le document de référence enregistré le 29/08/2022 sous le n°22-006. Cette actualisation du document de référence a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Responsable de l'information

M. Faker MTIMET, Directeur du contrôle de gestion
ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082– Mahragène
Tél : 70 135 088 – Fax: 71 767 300

Intermédiaire en bourse chargé du document de référence



Carré de l'Or Les Jardins du Lac II- 1053 Les Berges du Lac 2-Tunis
Tél : (+216) 70 020 260 – Fax : (+216) 71 193 523
E-mail : afc@afc.fin.tn
Site web : www.afc.com.tn

Le document de référence « ATL 2022 » enregistré par le CMF en date du 29/08/2022 sous le n°22-006 ainsi que la présente actualisation, sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082– Mahragène; de l'AFC intermédiaire en bourse – Carré de l'Or Les Jardins du Lac II- 1053 Les Berges du Lac 2-Tunis et sur les sites Internet du CMF : www.cmf.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn



Janvier 2023

SOMMAIRE

PRESENTATION RESUMEE DE LA SOCIETE	4
CHAPITRE I : RESPONSABLE L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES	5
I.1 Responsable de l'actualisation du document de référence	5
I.2 Attestation du responsable de l'actualisation du document de référence	5
I.3 Responsables du contrôle des comptes	5
I.4 Attestation de l'intermédiaire en bourse chargé de l'élaboration de l'actualisation du document de référence	7
I.5 Responsable de l'information	7
CHAPITRE II : RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL	8
II.1 Répartition du capital social et des droits de vote au 30/12/2022	8
II.1.1 Structure du capital et des droits de vote au 30/12/2022	8
II.1.2 Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital social et des droits de vote au 30/12/2022	8
II.1.3 Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction au 30/12/2022	9
II.1.4 Nombre d'actionnaires au 30/12/2022	9
II.2 Marché des titres	10
II.3 Notation de la société	12
CHAPITRE III : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ...	14
III.1 Description de l'activité	14
III.1.1 Activité de la société au 30/06/2022 sur la base des états financiers individuels audités au 30/06/2022	14
III.1.2 Indicateurs d'activité au 30/09/2022	17
III.2 Dépendance de l'émetteur au 30/06/2022	18
CHAPITRE IV : PATRIMOINE- SITUATION FINANCIERE- RESULTAT	20
IV.1 Patrimoine de la société au 30/06/2022	20
IV.1.1 Etat des immobilisations propres corporelles et incorporelles	20
IV.1.2 Immobilisations financières	21
IV.1.3 Créances issues d'opérations de leasing	23
IV.2 Principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières postérieures au 30/06/2022	24
IV.3 Renseignements sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2022	25
IV.3.1 Bilan arrêté au 30 juin 2022	26
IV.3.2 Etat des engagements hors bilan arrêté au 30 juin 2022	27
IV.3.3 Etat de résultat arrêté au 30 juin 2022	28
IV.3.4 Etat des flux de trésorerie arrêté au 30 juin 2022	29
IV.3.5 Notes aux états financiers arrêtés au 30 juin 2022	30

IV.3.6 Avis des commissaires aux comptes sur les états financiers semestriels arrêté au 30 juin 2022	67
IV.3.7 Notes explicatives, complémentaires et rectificatives relatives aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2022.....	69
IV.3.8 Les engagements financiers au 30/06/2022.....	72
IV.3.9 Encours des emprunts émis par l'ATL.....	73
IV.3.10 Structure des souscripteurs à l'emprunt obligataire ATL 2022-1.....	75
IV.3.11 Soldes intermédiaires de gestion au 30 juin	76
IV.3.12 Tableau de mouvement des capitaux propres.....	77
IV.3.13 Evolution des produits nets et du résultat d'exploitation.....	78
IV.3.14 Evolution du bénéfice net	78
IV.3.15 Evolution de la marge brute d'autofinancement.....	78
IV.3.16 Indicateurs de gestion et ratios	78
IV.4 Comportement boursier de l'action ATL	80
CHAPITRE V : ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES.....	81
CHAPITRE VI : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR	82
VI.1 Evolution récente.....	82
VI.2 Analyse des performances réalisées au 30/09/2022 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2022.....	82

PRESENTATION RESUMEE DE LA SOCIETE

La présente actualisation constitue une mise à jour du document de référence de l'ATL « ATL 2022 » enregistré par le CMF le 29/08/2022 sous le n°22-006. Elle a été établie en application des dispositions de l'article 12 du Règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne.

L'objet de cette actualisation est de porter les changements nécessaires au document de référence « ATL 2022 » suite à la publication des états financiers intermédiaires au 30/06/2022 ainsi que les indicateurs d'activité relatifs au 3ème trimestre 2022.

Le montant des approbations au 30/09/2022 s'est élevé à 261,3 MDT contre 212,1 mDT au 30/09/2021, soit une hausse de 23,2%.

Les mises en force se sont élevées à 215,8 MDT au 30/09/2022 contre 186,4 mDT au 30/09/2021, soit une hausse de 15,8%.

Les encours financiers se sont élevés à 532 MDT au 30/09/2022 contre 531,3 MDT au 30/09/2021, soit une légère hausse de 0,1%.

Le ratio de créances classées a atteint 12,16% au 30/09/2022 contre 11,78% au 30/09/2021.

Le total des engagements (courants et classés) a atteint 568 747 mDT au 30/09/2022 contre 570 225 mDT au 30/09/2021, soit une baisse de 0,3%.

Le produit net de leasing a affiché une hausse de 23,3% passant de 26 362 mDT au 30/09/2021 à 32 503 mDT au 30/09/2022.

Hormis ce qui est mentionné dans la présente actualisation du document de référence, l'ATL estime qu'elle ne dispose pas d'autres informations susceptibles d'être portées à la connaissance du public.

CHAPITRE I : RESPONSABLE L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

I.1 Responsable de l'actualisation du document de référence

M. Zouheir TAMBOURA

Directeur Général de l'Arab Tunisian Lease

I.2 Attestation du responsable de l'actualisation du document de référence

« A notre connaissance, les données de la présente actualisation du document de référence sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée ».

Arab Tunisian Lease

Directeur Général

M. Zouheir TAMBOURA



I.3 Responsables du contrôle des comptes

Etats financiers individuels semestriels arrêtés au 30/06/2022 :

- FMBZ-KPMG, membre de KPMG International, Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par M. Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI
Adresse : Immeuble KPMG Les jardins du lac – Lac II
Tel : +216 71 194 344
Fax : +216 71 194 320
- CMC – membre de DFK International, Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par M. Cherif BEN ZINA
Adresse : 2, Rue 7299 El Menzah 9A - El Manar II 1013 Tunis.
Tél. +216 71 880 933
Fax. +216 71 872 115



Extrait de l'avis des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels arrêtés au 30/06/2022 :

Les états financiers intermédiaires de l'ATL arrêtés au 30/06/2022 ont fait l'objet d'un examen limité effectué par la société FMBZ – KPMG représentée par M. Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI et par CMC – DFK International représenté par M. Cherif BEN ZINA selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les commissaires aux comptes ont émis l'avis suivant :

« Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas eu connaissance ou relevé d'éléments qui nous laissent à penser que les états financiers semestriels ci-joints ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société « ARAB TUNISIAN LEASE » au 30 juin 2022 conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Comme indiqué dans la note 15.1 aux états financiers, l'Arab Tunsian Lease est soumise à un contrôle fiscal approfondi pour la période allant du 01/01/2018 au 31/12/2020 et ce, selon une notification en date du 18/05/2022.

A la date du présent rapport, l'impact définitif de cette situation ne peut être estimé.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.»

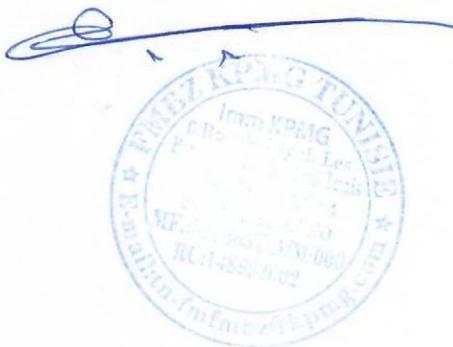
Attestation des commissaires aux comptes

« Nous avons procédé à la vérification des informations financières et des données comptables figurant dans la présente actualisation du document de référence en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées ».

Les Commissaires aux Comptes

FMBZ - KPMG

M. Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI



CMC – DFK International

M. Cherif BEN ZINA



I.4 Attestation de l'intermédiaire en bourse chargé de l'élaboration de l'actualisation du document de référence

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité de l'actualisation du document de référence ».

ARAB FINANCIAL CONSULTANTS

Le Directeur Général

M. Ferid Ali Ben BRAHIM



I.5 Responsable de l'information

M. Faker MTIMET

Directeur du contrôle de gestion

Tel : 70 135 088 – Fax : 71 767300



CHAPITRE II : RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL

II.1 Répartition du capital social et des droits de vote au 30/12/2022

II.1.1 Structure du capital et des droits de vote au 30/12/2022

Actionnaires	Nombre d'actionnaires	Nombre d'actions et des droits de vote	Montant En DT	% du capital et des droits de vote
Actionnaires Tunisiens	969	32 496 075	32 496 075	99,99%
Personnes morales	61	26 100 640	26 100 640	80,31%
Ayant 3% et plus	4	20 529 835	20 529 835	63,17%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	10	4 084 933	4 084 933	12,57%
Ayant au maximum 0,5%	47	1 485 872	1 485 872	4,57%
Personnes physiques	908	6 395 435	6 395 435	19,68%
Ayant 3% et plus	1	1 163 908	1 163 908	3,58%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	5	1 756 786	1 756 786	5,41%
Ayant au maximum 0,5%	902	3 474 741	3 474 741	10,69%
Actionnaires Etrangers	1	3 805	3 805	0,01%
Personnes morales	0	0	0	0,00%
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,00%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0,00%
Ayant au maximum 0,5%	0	0	0	0,00%
Personnes physiques	1	3 805	3 805	0,01%
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,00%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0,00%
Ayant au maximum 0,5%	1	3 805	3805	0,01%
Rompus		120	120	0,00%
Total	970	32 500 000	32 500 000	100,00%

II.1.2 Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital social et des droits de vote au 30/12/2022

Actionnaires	Nombre d'actions et des droits de vote	Montant En DT	% du capital et des droits de vote
Arab Tunisian Bank	12 999 920	12 999 920	40,00%
Banque Nationale Agricole	3 616 171	3 616 171	11,13%
La Société ENNAKL	2 666 921	2 666 921	8,21%
SEFINA SICAF	1 246 823	1 246 823	3,84%
DRISS MOHAMED SADOK	1 163 908	1 163 908	3,58%
Total	21 693 743	21 693 743	66,75%

II.1.3 Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction au 30/12/2022

Actionnaires	Nombre d'actions et des droits de vote	Montant En DT	% du capital et des droits de vote
<u>Président</u>			
M. Ferid ABBES	600	600	0,002%
<u>Directeur Général</u>			
M. Zouheir TAMBOURA	3 050	3 050	0,009%
<u>Directeur Général Adjoint</u>			
M. Chedly ZAOUN	0	0	0,000%
<u>Administrateurs</u>			
Arab Tunisian Bank	12 999 920	12 999 920	40,000%
Banque Nationale Agricole	3 616 171	3 616 171	11,127%
Mme.Maha Najjar TAJINA	0	0	0,000%
Mme. Arbia ALAYA	0	0	0,000%
ATI SICAF	90 000	90 000	0,277%
La Société ENNAKL	2 666 921	2 666 921	8,206%
La société ASIRAK.SA	131 230	131 230	0,404%
M. Sadok DRISS	1 163 908	1 163 908	3,581%
Mme Golsem KSONTINI JAZIRI	0	0	0,000%
M. Mohamed Hédi DRIDI	0	0	0,000%
M. Ammar TLILI	20	20	0,000%

II.1.4 Nombre d'actionnaires au 30/12/2022

Le capital de l'ATL est réparti entre 970 actionnaires, dont :

- 61 personnes morales
- 909 personnes physiques

II.2 **Marché des titres**

Les titres de créance de l'ATL sont négociés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Au 30/06/2022, il existe 10 emprunts obligataires en cours, émis par l'ATL et cotés sur le marché obligataire sur 15 lignes de cotation.

Il s'agit de :

Emprunt	Montant de l'emprunt (en DT)	Taux d'intérêt (annuel constant, in fine)	Type d'amortissement	Date première échéance	Date dernière échéance	Encours (en DT) au 31/12/2021	Encours (en DT) au 30/06/2022
EO ATL 2014-3-3	20 080 000	7,80%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	09/02/2018	09/02/2022	4 016 000	0
EO ATL 2015-1-3	31 500 000	7,85%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	13/07/2018	13/07/2022	6 300 000	6 300 000
EO ATL 2015-2-3	25 950 000	7,75%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	25/02/2019	25/02/2023	10 380 000	5 190 000
EO ATL 2016-1-2	20 700 000	7,75%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	27/06/2019	27/06/2023	8 280 000	4 140 000
EO ATL 2017-1-1	10 454 000	7,55%	annuel constant, 5 ans	15/03/2018	15/03/2022	2 090 800	0
EO ATL 2017-1-2	5 000 000	TMM+2,35%	annuel constant, 5 ans	15/03/2018	15/03/2022	1 000 000	0
EO ATL 2017-1-3	34 546 000	7,80%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	15/03/2020	15/03/2024	20 727 600	13 818 400
EO ATL Subordonné 2017	20 000 000	7,90%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	16/10/2020	16/10/2024	12 000 000	12 000 000
EO ATL 2017-2-1	3 150 000	7,65%	annuel constant, 5 ans	02/03/2019	02/03/2023	1 260 000	630 000
EO ATL 2017-2-2	5 750 000	TMM+2,35%	annuel constant, 5 ans	02/03/2019	02/03/2023	2 300 000	1 150 000
EO ATL 2017-2-3	8 900 000	7,95%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	02/03/2021	02/03/2025	7 120 000	5 340 000
EO ATL 2018-1-1	5 781 000	8,30%	annuel constant, 5 ans	17/07/2019	17/07/2023	2 312 400	2 312 400
EO ATL 2018-1-2	15 378 500	TMM+2,20%	annuel constant, 5 ans	17/07/2019	17/07/2023	6 151 400	6 151 400
EO ATL 2018-1-3	4 251 000	8,50%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	17/07/2021	17/07/2025	3 400 800	3 400 800
EO ATL 2019-1	20 000 000	11,60%	annuel constant, 5 ans	06/12/2020	06/12/2024	12 000 000	12 000 000
EO ATL 2020-1	40 000 000	10,30%	annuel constant, 5 ans	16/10/2021	16/10/2025	32 000 000	32 000 000
EO ATL 2021-1-1	21 000 000	9,60%	annuel constant, 5 ans	13/01/2023	13/01/2027	21 000 000	21 000 000
EO ATL 2021-1-2	19 000 000	9,80%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	13/01/2025	13/01/2029	19 000 000	19 000 000
Total						171 339 000	144 433 000

II.3 Notation de la société

Le 18 octobre 2022, Fitch Ratings a confirmé la notation de la société Arab Tunisian Lease (ATL) :

- Note nationale à long terme : BBB + (tun) ; Perspective : Stable
- Note nationale court terme : F2 (tun)

La note nationale "F2" indique : des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est satisfaisante, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, la marge de sécurité est moins importante que pour les créances notées F1.

La note nationale "BBB +" indique : des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes « + » et « - » marquent des nuances de qualité. (Voir échelle de notation page 13).

Ci-après le lien de ladite notation : <https://www.fitchratings.com/entity/arab-tunisian-lease-80361151#ratings>

Echelle de notation

DEFINITION DES NOTES NATIONALES

NOTES COURT TERME (échéance inférieure à 12 mois)	
F1+(xxx) F1(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dette dans le pays. Dans le cas où les émetteurs présentent une solvabilité particulièrement forte, un signe "+" peut compléter la note F1.
F2(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est satisfaisante, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, la marge de sécurité est moins importante que pour les créances notées F1.
F3(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.
B(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.
C(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables.
D(xxx)	Créances dont le défaut de paiement est constaté ou imminent.
NOTES LONG TERME (échéance supérieure à 12 mois)	
AAA(xxx)	Créances auxquelles on attribue la note la plus élevée. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cette note est habituellement attribuée aux émissions de l'Etat ou garanties par lui.
AA+(xxx) AA(xxx) AA-(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est très forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le risque de défaut lié à ces créances ne présente pas de différence significative avec celui des créances notées "AAA". Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
A+(xxx) A(xxx) A-(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des conditions économiques pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances des catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BBB+(xxx) BBB(xxx) BBB-(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BB+(xxx) BB(xxx) BB-(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes "+" et "-" peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.
B+(xxx) B(xxx) B-(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le principal et les intérêts sont pour le moment payés en temps et en heure, mais la marge de sécurité est faible et dépend d'une persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
CCC+(xxx) CCC(xxx) CCC-(xxx) CC(xxx) C(xxx)	Créances pour lesquelles la possibilité d'un défaut de paiement est perceptible, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le paiement en temps et en heure du principal et des intérêts repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" dans la catégorie de notes CCC marquent des nuances de qualité.
DDD(xxx) DD(xxx) D(xxx)	Créances dont le défaut de paiement est constaté.

Mise sous surveillance : La mise sous surveillance d'une note a pour objet de signaler aux investisseurs qu'il existe une forte possibilité de changement de cette note et d'indiquer le sens probable de ce changement : la surveillance est qualifiée de "positive" pour signaler la possibilité d'un relèvement de la note, de "négative" pour indiquer un abaissement probable. La mise sous surveillance a vocation à être temporaire.

(xxx) : Suffixe attaché à la note et indiquant le pays dans lequel cette note nationale est attribuée. Exemple : (tun) pour la Tunisie, (mar) pour le Maroc ou (dza) pour l'Algérie.

Les notes n'expriment que l'appréciation de Fitch sur la capacité de la société à honorer en temps et en heure les échéances de remboursement de sa dette et ne comportent aucune appréciation sur le rendement dont les porteurs de titres de dette sont susceptibles de bénéficier. Ces notes sont formulées à partir des informations qui lui sont communiquées par la société et dont Fitch ne garantit ni l'exactitude ni le caractère complet. A tout moment, Fitch pourra si elle le juge fondé à partir des informations dont elle dispose, modifier les notes à la hausse ou à la baisse, cette modification pouvant être précédée d'une mise sous surveillance accompagnée ou non d'une indication de tendance.

Aucune autre information nouvelle relative au présent chapitre n'est intervenue depuis la date d'enregistrement du document de référence ATL 2022

CHAPITRE III : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

III.1 Description de l'activité

III.1.1 Activité de la société au 30/06/2022 sur la base des états financiers individuels audités au 30/06/2022

Les parts de marché de l'ATL en termes d'approbations, des mises en force et de l'encours se sont élevées au 30/06/2022 respectivement à 14,8%, 15,1% et 14,9%.

Situation de l'ATL par rapport au secteur au 30/06/2022

En MDT	Ensemble du Secteur*			ATL			Part de l'ATL		
	juin-22	juin-21	déc-21	juin-22	juin-21	déc-21	juin-22	juin-21	déc-21
Approbations	1 248,0	1 103,0	2 091,0	184,9	160,5	291,9	14,8%	14,6%	14,0%
Mises en force	932,0	807,0	1 639,0	140,6	130,6	256,0	15,1%	16,2%	15,6%
Encours	3 533,0	3 566,0	3 493,0	526,7	541,4	526,6	14,9%	15,2%	15,1%

*Source : CIL

■ Approbation

La répartition des approbations par type de produit se présente comme suit :

Evolution des approbations

En MDT	juin-22		juin-21		déc-21		Evolution
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	juin 22/juin 21
Approbations mobilières	182,5	98,7%	158,8	98,9%	284,9	97,6%	14,9%
Approbations Immobilières	2,4	1,3%	1,7	1,1%	7,1	2,4%	41,2%
Total	184,9	100,0%	160,5	100,0%	291,9	100,0%	15,2%

Répartition sectorielle des approbations

En MDT	juin-22		juin-21		déc-21		Evolution
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	juin 22/juin 21
Agriculture	19,1	10,4%	12,6	7,9%	41,3	14,1%	51,9%
BTP	18,1	9,8%	16,6	10,3%	23,8	8,1%	9,1%
Industrie	33,4	18,0%	27,5	17,1%	40,8	14,0%	21,5%
Service	80,5	43,5%	81,5	50,8%	159,5	54,7%	-1,3%
Tourisme	33,9	18,3%	22,4	13,9%	26,6	9,1%	51,6%
Total	184,9	100,0%	160,5	100,0%	291,9	100,0%	15,2%

Répartition des approbations par type d'équipement

En MDT	juin-22		juin-21		déc-21		Evolution
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	juin 22/juin 21
MOBILIER							
Matériel de transport lourd	17,0	9,2%	23,7	14,8%	37,9	13,0%	-28,2%
Matériel de transport léger	131,7	71,2%	105,6	65,8%	202,7	69,4%	24,7%
Matériel industriel	20,7	11,2%	14,4	9,0%	18,2	6,2%	43,7%
Matériel médical	3,5	1,9%	3,5	2,2%	5,4	1,9%	-1,2%
Matériel de BTP	9,6	5,2%	11,6	7,2%	20,7	7,1%	-17,3%
Autres							
Sous-total	182,5	98,7%	158,8	99,0%	284,9	97,6%	14,9%

IMMOBILIER

Immobilier	2,4	1,3%	1,7	1,0%	7,1	2,4%	47,4%
Sous-total	2,4	1,3%	1,7	1,0%	7,1	2,4%	47,4%
Total	184,9	100,0%	160,5	100,0%	291,9	100,0%	15,2%

■ Les mises en force

Au 30/06/2022, le montant des mises en force a progressé de 7,6% par rapport à la même période de 2021, passant de 130,6 MDT à 140,6 MDT.

La structure des mises en force par type de matériel se présente comme suit :

Répartition sectorielle des mises en force

En MDT	juin-22		juin-21		déc-21		Evolution
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	juin 22/juin 21
Agriculture	17,6	12,5%	10,5	8,1%	23,2	9,0%	66,8%
BTP	13,9	9,9%	12,7	9,7%	26,5	10,3%	9,4%
Industrie	22,8	16,2%	18,6	14,2%	40,0	15,6%	23,0%
Service	63,9	45,5%	67,2	51,4%	128,1	50,0%	-4,8%
Tourisme	22,3	15,9%	21,6	16,6%	38,3	15,0%	3,1%
Total	140,6	100%	130,6	100%	256,0	100,0%	7,6%

Répartition des mises en force par type d'équipement

En MDT	juin-22		juin-21		déc-21		Evolution
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	juin 22/juin 21
MOBILIER							
Matériel de transport lourd	17,6	12,5%	19,6	15,0%	34,0	13,3%	-10,1%
Matériel de transport léger	104,0	74,0%	86,7	66,4%	175,5	68,6%	20,0%
Matériel industriel	9,4	6,7%	9,7	7,4%	18,7	7,3%	-3,0%
Matériel médical	3,2	2,3%	2,8	2,1%	5,1	2,0%	14,6%
Matériel de BTP	5,2	3,7%	10,1	7,7%	20,4	8,0%	-48,5%
Autres							
Sous-total	139,4	99,2%	128,9	98,7%	253,7	99,1%	8,2%
IMMOBILIER							
Immobilier	1,1	0,8%	1,7	1,3%	2,3	0,9%	-35,0%
Sous-total	1,1	0,8%	1,7	1,3%	2,3	0,9%	-35,0%
Total	140,6	100%	130,6	100,0%	256,0	100,0%	7,6%

■ Evolution de l'encours financier

Répartition de l'encours financier par secteur

En MDT	juin-22		juin-21		déc-21		Evolution
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	juin 22/juin 21
Agriculture	46,5	8,8%	45,5	8,4%	43,5	8,3%	2,2%
BTP	58,4	11,1%	65,4	12,1%	62,7	11,9%	-10,8%
Industrie	78,0	14,8%	75,6	14,0%	74,4	14,1%	3,1%
Service	276,0	52,4%	291,0	53,8%	282,4	53,6%	-5,2%
Tourisme	67,8	12,9%	63,8	11,8%	63,6	12,1%	6,2%
Total	526,7	100%	541,4	100%	526,6	100%	-2,7%

Répartition de l'encours financier par type d'équipement

En MDT	juin-22		juin-21		déc-21		Evolution
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	juin 21/juin 20
MOBILIER							
Matériel de transport lourd	79,3	15,0%	89,2	16,5%	83,8	15,9%	-11,1%
Matériel de transport léger	307,5	58,4%	286,7	52,9%	289,8	55,0%	7,3%
Matériel industriel	37,0	7,0%	37,9	7,0%	36,8	7,0%	-2,4%
Matériel médical	38,8	7,4%	45,8	8,5%	41,4	7,9%	-15,2%
Matériel de BTP	40,2	7,6%	52,3	9,7%	49,0	9,3%	-23,1%
Autres							
Sous-total	502,9	95,5%	511,9	94,6%	500,7	95,1%	-1,8%
IMMOBILIER							
Immobilier	23,8	4,5%	29,5	5,4%	25,9	4,9%	-19,4%
Sous-total	23,8	4,5%	29,5	5,4%	25,9	4,9%	-19,4%
Total	526,7	100,0%	541,4	100,0%	526,6	100,0%	-2,7%

Rapprochement entre l'encours comptable et l'encours financier

MDT	juin-22	juin-21	déc-21
Encours financiers	526,7	541,4	526,6
Réajustement de l'encours financier	21,4	30,0	-0,7
Encours comptable	505,3	511,4	525,9

Evolution des engagements de la société entre juin 2021 et juin 2022

	juin-22	juin-21	déc-21
Créances courantes (classe 0 et 1) (Bilan et Hors Bilan)*	546 341 697	544 012 160	531 460 742
Créances classées (1)*	68 810 307	69 541 922	67 869 463
<i>Classe 2</i>	2 749 724	13 492 614	3 003 014
<i>Classe 3</i>	10 973 355	9 150 118	12 123 591
<i>Classe 4</i>	54 876 497	46 899 190	52 742 858
<i>Créances classées hors bilan</i>	210 731	0	0
Total des engagements (Bilan et Hors Bilan) (2)*	615 152 004	613 554 083	599 330 205
Total brut des créances (Bilan) (3)*	563 742 878	582 790 080	573 664 537
Provisions et agios réservés sur créances classées (4)	55 370 239	48 174 751	50 859 471
<i>Provisions affectées</i>	48 637 775	41 609 357	44 044 984
<i>Produits réservés</i>	6 214 983	6 205 753	6 663 930
<i>Provisions additionnelles</i>	517 481	359 641	150 558
Provisions collectives (5)	10 321 510	10 017 712	9 821 510
Engagements nets (2)-(4)-(5)	549 460 255	555 361 620	538 649 224
Ratio des créances classées (1)/(3)	12,21%	11,93%	11,83%
Ratio de couverture des créances classées (le cumul des produits réservés et des provisions sur créances classées) (4)/(1)	80,47%	69,27%	74,94%

*En tenant compte des avances reçues

III.1.2 Indicateurs d'activité au 30/09/2022

	Troisième trimestre			Cumul à la fin du 3ème trimestre			Exercice 2021(1)
	2 022	2 021	variation	2 022	2 021	variation	
Total Approbations	76 373	51 622	47,9%	261 317	212 111	23,2%	291 907
<i>sous total Approbations Mobilières</i>	75 198	51 074	47,2%	257 701	209 906	22,8%	284 854
Agriculture	8 827	6 678	32,2%	27 976	19 284	45,1%	40 340
Bâtiments & travaux publics	5 275	3 502	50,6%	23 353	19 645	18,9%	23 463
Industrie	10 735	7 464	43,8%	43 722	34 922	25,2%	40 620
Service et commerce	40 846	29 869	36,8%	119 244	110 140	8,3%	153 852
Tourisme	9 515	3 561	167,2%	43 406	25 915	67,5%	26 579
<i>sous total Approbations Immobilières</i>	1 175	548	114,4%	3 616	2 205	64,0%	7 053
Agriculture	0	0		0	0		918
Bâtiments & travaux publics	0	108	-100,0%	0	533	-100,0%	296
Industrie	0	0		364	0		150
Service et commerce	1 175	440	167,0%	3 252	1 672	94,5%	5 689
Tourisme	0	0		0	0		
Total Mises en Force	75 254	55 739	35,0%	215 816	186 358	15,8%	256 013
<i>Sous total Mises en Force Mobilières</i>	74 021	55 299	33,9%	213 468	184 204	15,9%	253 709
Agriculture	9 238	6 084	51,8%	26 789	16 603	61,4%	23 168
Bâtiments & travaux publics	5 367	5 064	6,0%	19 196	17 373	10,5%	26 029
Industrie	9 532	9 196	3,7%	32 350	27 465	17,8%	39 733
Service et commerce	37 820	29 467	28,3%	100 753	95 629	5,4%	126 457
Tourisme	12 064	5 488	119,8%	34 380	27 134	26,7%	38 322
<i>sous total Mises en Force Immobilières</i>	1 233	440	180,2%	2 348	2 154	9,0%	2 304
Agriculture	0	0		0	0		0
Bâtiments & travaux publics	0	0		108	425	-74,6%	425
Industrie	0	0		0	283	-100,0%	283
Service et commerce	1 233	440	180,2%	2 240	1 446	54,9%	1 596
Tourisme	0	0			0		0
Total des engagements				568 747	570 225	-0,3%	573 665
Engagements courants				497 653	503 012	-1,1%	505 841
Engagements classés				71 093	67 213	5,8%	67 824
Trésorerie nette				6 110	17 469	-65,0%	6 623
Ressources d'emprunts (2)				388 300	436 545	-11,1%	458 325
Capitaux propres (3)				104 169	99 336	4,9%	99 336
Revenus Bruts de leasing	84 564	69 024	22,5%	249 421	234 927	6,2%	325 524
Revenus Nets de leasing	19 452	18 089	7,5%	56 777	52 749	7,6%	74 796
Produits Nets de leasing (4)	11 599	8 940	29,7%	32 503	26 362	23,3%	39 639
Total des charges d'exploitation	3 373	3 796	-11,1%	10 273	10 088	1,8%	12 625

(1) Données auditées

(2) Les ressources d'emprunts sont constituées de l'encours en principal des emprunts courants et non courants.

(3) Les capitaux propres sont déterminés compte non tenu du résultat de la période

(4) Les produits nets de leasing sont les revenus nets de leasing majorés des autres produits d'exploitation et des produits des placements et diminués des charges financières nettes.

III.2 Dépendance de l'émetteur au 30/06/2022

La dépendance de l'ATL s'apprécie principalement par le degré de respect des règles prudentielles prévues par la circulaire de la BCT n°2018-06 du 05/06/2018.

Article 50 :

Conformément à l'article 50 de la circulaire BCT n°2018-06 du 05/06/2018, le montant total des risques encourus ne doit pas excéder :

- 3 fois les fonds propres nets de l'établissement financier, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent pour chacun d'entre eux à 5% ou plus desdits fonds propres nets.

5% des Fonds Propres = 6 126 mDT

3 fois les Fonds Propres = 367 580 mDT

Au 30 Juin 2022, il n'a pas été identifié de relations dont le risque encouru dépasse 5 % des fonds propres nets de l'ATL

- 1,5 fois les fonds propres nets de l'établissement financier, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 15% ou plus desdits fonds propres nets.

15% des Fonds Propres = 18 379 mDT

1,5 fois les Fonds Propres = 183 790 mDT

Au 30 Juin 2022, il n'a pas été identifié de relations dont le risque encouru dépasse 15% des fonds propres nets de l'ATL.

L'article 50 est respecté.

Article 51 :

Les risques encourus sur un même bénéficiaire, au sens de l'article 51 de la circulaire BCT n°2018-06 du 05/06/2018, ne doivent pas excéder 25 % des fonds propres nets de l'établissement.

25% des Fonds Propres Nets = 30 632 mDT

Au 30 Juin 2022, il n'a pas été identifié de relations dont le risque encouru dépasse 25% des fonds propres nets de l'ATL.

L'article 51 est respecté.

Article 52 :

Conformément à l'article 52 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2018-06 du 05/06/2018, le montant total des risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement financier au sens de l'article 43 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financier, ne doit pas excéder 25% des fonds propres nets de l'établissement financier.

25% des Fonds Propres Nets = 30 632 mDT

Au 30/06/2022, ce ratio est de 2,45%.

L'article 52 est respecté.

Article 9 :

Conformément à l'article 9 de la circulaire BCT n°2018-06 du 05/06/2018, les fonds propres nets de l'établissement financier doivent représenter au moins 10% du total des risques encourus pondérés.

De même, les fonds propres nets de base doivent représenter au moins 7% des risques encourus pondérés.

Le montant des fonds propres nets représente environ 19,01% du total des actifs pondérés.

Le montant des fonds propres nets de base représente environ 16,02% du total des actifs pondérés.

Fonds propres nets = 122 527 mDT

Fonds propres nets de base = 103 237 mDT

Risques encourus = 644 384 mDT

L'article 9 est respecté.

CHAPITRE IV : PATRIMOINE- SITUATION FINANCIERE- RESULTAT

IV.1 Patrimoine de la société au 30/06/2022

IV.1.1 Etat des immobilisations propres corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles totalisent, au 30 juin 2022, une valeur nette comptable de 3 829 184 DT contre 3 706 700 DT au 30 juin 2021. Le tableau de variation des immobilisations corporelles et des amortissements y afférents, au cours du premier semestre de l'exercice 2022, se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				VCN
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions /Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/ Retraits	Fin de l'exercice	
Terrains		14 250			14 250					14 250
Constructions	5% & 2%	4 315 806			4 315 806	(1 703 862)	(46 876)		(1 750 738)	2 565 068
Matériel de transport (*)	20,0%	1 475 702	370 499	(167 661)	1 678 539	(1 243 686)	(87 794)	167 010	(1 164 471)	514 068
Equipe-ments de bureau	10,0%	584 882	19 710	(3 865)	600 727	(473 341)	(11 995)	3 771	(481 565)	119 162
Matériel informatique	33,3%	1 000 706	11 540		1 012 246	(849 327)	(35 384)		(884 711)	127 535
Installations générales	10,0%	1 519 778	34 458	(2 356)	1 551 879	(1 024 539)	(45 096)	2 356	(1 067 278)	484 601
Immob en cours		1 500	3 000		4 500					4 500
TOTAUX		8 912 624	439 207	(173 882)	9 177 947	(5 294 755)	(227 145)	173 137	(5 348 763)	3 829 184

*Parmi les éléments de la rubrique « Matériel de transport » figurent des véhicules exploités dans le cadre de contrats de location financement. La valeur brute, les amortissements cumulés et la valeur nette comptable de ces actifs se détaille, comparativement, comme suit :

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Valeur brute	533 994	533 994	533 994
Amortissements antérieurs	(533 994)	(515 667)	(515 667)
Amortissements de l'exercice	-	(18 327)	(18 327)
Valeur nette comptable	-	-	-

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Elles totalisent, au 30 juin 2022, une valeur nette comptable de 167 814 DT contre 164 746 DT au 30 juin 2021. Le tableau de variation des immobilisations incorporelles et des amortissements y afférents, au cours du premier semestre de l'exercice 2022, se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				VCN
		Début de l'exercice	Acquisi-tions	Cessions /Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/ Retraits	Fin de l'exercice	
Logiciels	33,3%	672 041	36 750		708 791	(490 389)	(50 588)		(540 977)	167 814
TOTAUX		672 041	36 750		708 791	(490 389)	(50 588)		(540 977)	167 814

IV.1.2 Immobilisations financières

Le portefeuille investissement net des provisions corrélatives s'élève au 30 juin 2022 à 21 789 982 DT contre 23 144 933 DT au 30 juin 2021. Il se détaille comme suit :

DESIGNATION	Nombre de titres	Valeur nominale	Coût unitaire	% part	Montant brut	Provisions	Montant net
PARTICIPATIONS DIRECTES :					20 577 295	(2 510 613)	18 066 682
ATI	20 000	5	8,303	1,73%	166 055	(166 055)	-
SARI	9 900	100	115,531	30,00%	1 143 750	(1 143 750)	-
FCPR "PHENICIA SEED FUND	500	848	810,128	5,04%	405 064	(209 749)	195 315
FCPR PHENICIA FUND	500	1 000	1 000,000	8,88%	500 000	(55 333)	444 667
SENEDE SICAR	500	100	100,000	10,00%	50 000	(50 000)	-
UNIFACTOR	340 000	5	5,000	11,33%	1 700 000	-	1 700 000
SICAR INVEST	30 000	10	10,000	3,00%	300 000	-	300 000
CLINIQUE LES PINS	100 000	10	8,857	6,71%	885 720	(885 720)	-
POLY SYPHAX	10 000	100	41,070	9,15%	410 700	-	410 700
BRIQUETERIE DJBAL OEST	20 000	100	100,000	5,23%	2 000 000	-	2 000 000
CARTHAGO SANTAIRE	30 000	100	100,000	5,00%	3 000 000	-	3 000 000
FCP MAXULA	10 000	100	100,000	4,90%	1 000 000	-	1 000 000
FCPR CAPITALEASEFUND1	10 000	102	102,000	6,80%	1 020 000	-	1 020 000
BRIQUETERIE BIR MCHARGUA	40 000	100	175,000	3,33%	7 000 000	-	7 000 000
SOCIETE BBM	40 000	-	0,000	0,00%	-	-	-
ATLLD	996 000	1	1,000	99,60%	996 000	-	996 000
PARTICIPATIONS EN PORTAGE :					151 800	(151 800)	-
STE NOUR EL KANTAOUI	1 518	100	100,000		151 800	(151 800)	-
FONDS CONFIES EN GESTION POUR COMPTE : (*)					9 340 649	(5 617 349)	3 723 300
FG3 SICAR INVEST					850 000	(500 000)	350 000
FG3 ATD SICAR					460 000	(460 000)	-
FG4 ATD SICAR					1 500 000	(1 289 206)	210 800
FG5 ATD SICAR					2 772 000	(1 872 000)	900 000
FG6 ATD SICAR					1 758 643	(1 496 143)	262 500
FG7 ATD SICAR					1 000 000	-	1 000 000
FG SOFIA SICAR					1 000 000	-	1 000 000
OBLIGATIONS :					-	-	-
EMPRUNT NATIONAL 2014 (Catégorie B)					-	-	-
Total	1 658 918	2 781	2 777	2	30 069 744	(8 279 762)	21 789 982

(*) Les emplois et les ressources des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte chez SICAR INVEST et ATD SICAR totalisent, au 30 Juin 2022, la somme de 9 424 KDT et se présentent comme suit :

FG3 SICAR INVEST	FG3 ATD SICAR	FG4 ATD SICAR	FG5 ATD SICAR	FG6 ATD SICAR	FG7 ATD SICAR	FG SOFIA SICAR	Total au 30/06/2022		
Année de libération :	2012	2008	2009	2010	2011	2020	2020		
Participations en rétrocession	-	850 000	460 000	500 000	2 772 000	1 758 643	800 000	800 253	7 940 896
Autres participations ciblées	-	-	-	1 000 006	-	-	-	-	1 000 006
Placements	-	9 454	-	-	295	200 181	200 000	-	409 930
Débiteurs divers	-	37 658	-	-	-	-	30 959	-	68 618
Disponibilités en Banques	-	1 429	20	-	-	-	2 818	-	4 267
Total des emplois	-	898 541	460 020	1 500 006	2 772 000	1 758 938	1 000 181	1 034 030	9 423 717
Dotations remboursables	-	850 000	460 000	1 500 006	2 772 000	1 758 643	1 000 000	1 000 000	9 340 649
Excédents antérieurs en instance	-	478	20	(887)	-	-	6 844	-	6 455
Excédent de l'exercice	-	475	-	(89)	(15)	(52)	181	25 999	26 499

Créditeurs divers	-	47 588	-	-	-	287	-	1 187	49 061
Impôts, retenus à la source	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Découverts bancaires	-	-	-	976	15	61	1	-	1 053
Total des ressources	-	898 541	460 020	1 500 006	2 772 000	1 758 938	1 000 181	1 034 030	9 423 717

(a) Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte / (b) + (c) = Produits à recevoir sur fonds à capital risque

L'origine de l'excédent des produits sur les charges, réalisé par fonds, au titre de la période close le 30 Juin 2022 se détaille comme suit :

Plus-values de rétrocession	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Produits nets des placements	-	483	-	-	2	19	198	26 024	26 726
Dividendes	-	483	-	-	-	-	-	1 359	1 842
Intérêts	-	-	-	-	-	-	-	7 283	7 283
Plus-values de cession	-	-	-	-	2	19	198	17 382	17 601
Moins-values de cession	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Plus-values latentes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Services bancaires & assimilés	-	(8)	-	(89)	(16)	(71)	(17)	(25)	(226)
Excédent de l'exercice	-	475	-	(89)	(15)	(52)	181	25 999	26 499

IV.1.3 Créances issues d'opérations de leasing

Au 30 juin 2022, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 506 897 377 DT contre 531 650 963 DT au 30 juin 2021.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

		30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Créances sur contrats mis en force		555 961 282	561 524 138	574 277 288
Encours financiers	7.1	505 345 348	511 352 875	525 941 607
Impayés		52 326 154	53 574 333	48 959 299
Créances- assurance matériel en leasing		105 808	105 983	105 808
Créances- factures à établir		1 048 777	2 163 793	2 374 753
Valeurs à l'encaissement		1 877	1 877	1 877
Intérêts échus différés		(2 866 682)	(5 674 723)	(3 106 056)
Créances sur contrats en instance de mise en force		16 627 845	28 319 288	2 977 313
Total brut des créances leasing	7.2	572 589 126	589 843 426	577 254 600
A déduire couverture				
Provisions à base individuelle et additionnelles	7.2	(49 155 256)	(41 968 998)	(44 195 542)
Provisions collectives	7.2	(10 321 510)	(10 017 712)	(9 821 510)
Produits réservés	7.2	(6 214 983)	(6 205 753)	(6 663 930)
Total net des créances leasing		506 897 377	531 650 963	516 573 619

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 30 juin 2022 la somme de 505 345 348 DT contre 511 352 875 DT au 30 juin 2021.

Par rapport au 31 décembre 2021, les encours financiers ont enregistré, au 30 juin 2022, une diminution nette de 20 596 259 DT expliquée comme suit :

	Financement	Capital amorti	Encours financier
Soldes au 31 décembre 2021	1 558 595 424	(1 032 653 817)	525 941 607
Capital amorti des anciens contrats	-	(98 153 246)	(98 153 246)
Ajouts de la période	115 174 911	(24 377 904)	90 797 007
Investissements (Nouveaux contrats)	107 379 687	(23 425 509)	83 954 178
Relocations	7 795 224	(952 395)	6 842 829
Retraits de la période	(112 953 267)	99 713 246	(13 240 021)
Cessions à la valeur résiduelle	(71 904 678)	71 904 543	(134)
Cessions anticipées	(23 682 596)	18 824 727	(4 857 869)
Transferts (cessions)	(4 502 746)	2 668 988	(1 833 758)
Relocations	(12 851 431)	6 312 069	(6 539 361)
Liquidation d'encours	(11 816)	2 918	(8 898)
Soldes au 31 décembre 2022	1 560 817 068	(1 055 471 721)	505 345 348

IV.2 Principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières postérieures au 30/06/2022

(en Dinars)	Acquisitions	Cessions
<u>Immobilisation corporelle et incorporelle</u>	<u>219 742</u>	<u>80 638</u>
Logiciel		
Matériel de transport	149 979	80 638
Agencements, Aménagements & Installations	59 748	
Mobilier et Matériel de Bureau	167	
Matériel Informatique	9 848	
<u>Immobilisation financière</u>	<u>0</u>	<u>585 000</u>
Fonds gérés 2010		164 300
Phenicia seed fund		10 000
Cession partielle poly syphax		410 700

IV.3 Renseignements sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2022

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers de la société « ATL » arrêtés au 30/06/2022, ne s'accrochent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises et de la réglementation en vigueur en ce qui concerne notamment :

- La détention par la société « ATL » de participations qui dépassent le seuil de 20% dans le capital de deux sociétés qui n'exercent pas dans le domaine financier et ce, contrairement aux dispositions de l'article 75 de loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Aussi, les notes aux états financiers ne comportent pas toutes les informations et les notes obligatoires telles qu'exigées par les normes comptables en vigueur notamment :

- Une note portant déclaration que les mêmes principes et méthodes comptables ont été utilisés dans les états financiers intermédiaires par rapport aux plus récents états financiers annuels ou, si les principes et les méthodes ont été modifiés, une description de la nature et des effets de modifications effectuées et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC 19 relative aux états financiers intermédiaires.
- Une note portant sur la nature et le montant des éléments inhabituels de par leur nature, taille ou incidence, affectant les actifs, les passifs, les capitaux propres, le résultat net ou les flux de trésorerie conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC19 relative aux états financiers intermédiaires.
- Une note portant sur la nature et les montants des changements d'estimation des montants présentés dans les précédents états financiers intermédiaires de l'exercice en cours ou des changements d'estimation dans les montants présentés dans les états financiers annuels précédents, si ces changements ont un effet significatif sur la période intermédiaire en cours conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC19 relative aux états financiers intermédiaires.
- Une note sur l'effet des changements, le cas échéant, dans la structure de la société pendant la période intermédiaire, y compris les regroupements, les acquisitions ou la cession de filiales et les investissements à long terme, restructurations et abandons d'activité conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC19 relative aux états financiers intermédiaires.

L'Arab Tunisian Lease « ATL » s'engage à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce, pour l'établissement des états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2023 et suivants.

IV.3.1 Bilan arrêté au 30 juin 2022

En DT	Notes	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
A C T I F S				
Liquidités et équivalents de liquidités	5	9 994 448	18 165 461	6 772 768
Placements à court terme	6	33 944 375	75 894 284	98 078 662
Créances issues d'opérations de leasing	7	506 897 377	531 650 963	516 573 619
Placements à long terme	8	21 836 532	23 239 867	22 243 582
Valeurs Immobilisées	9	3 996 998	3 871 446	3 799 520
Autres actifs	10	7 701 911	16 064 581	12 120 570
Total des actifs		584 371 641	668 886 602	659 588 721
P A S S I F S				
Concours bancaires et dettes rattachées	11	27 295	16 338	149 861
Emprunts et dettes rattachées	12	399 763 982	477 972 283	469 809 007
Dettes envers la clientèle	13	8 846 249	9 953 347	3 590 063
Fournisseurs et comptes rattachés	14	56 543 415	70 984 188	66 144 438
Autres passifs	15	9 525 233	7 398 797	9 226 472
Total des passifs		474 706 173	566 324 952	548 919 841
C A P I T A U X P R O P R E S				
Capital		32 500 000	32 500 000	32 500 000
Réserves		64 399 039	65 223 977	65 223 977
Résultats reportés		7 269 841	1 611 754	1 611 754
Résultat de l'exercice		5 496 588	3 225 919	11 333 149
Total des Capitaux propres	16	109 665 468	102 561 650	110 668 880
Total des capitaux propres et passifs	16	584 371 641	668 886 602	659 588 721

IV.3.2 Etat des engagements hors bilan arrêté au 30 juin 2022

En DT	Notes	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Engagements donnés				
Accords de financement prêt à mettre en force		51 409 126	12 700 491	25 665 669
Autres Engagements donnés	45	63 033 353	53 201 369	65 311 635
Total des engagements donnés		114 442 479	65 901 860	90 977 304
Engagements reçus				
Hypothèques reçues		5 895 558	11 551 320	7 051 896
Garanties reçues d'établissements bancaires		63 033 353	53 201 369	65 311 635
Intérêts à échoir sur crédits leasing		103 444 824	107 115 202	110 708 598
Total des engagements reçus		172 373 735	171 867 890	183 072 129
Engagements réciproques				
Emprunts obtenus non encore encaissés		140 000 000	59 520 000	95 000 000
Crédits consentis non encore versés		16 627 845	18 063 512	2 977 313
Opérations de portage		151 800	151 800	151 800
Total des engagements réciproques		156 779 645	77 735 312	98 129 113

IV.3.3 Etat de résultat arrêté au 30 juin 2022

En DT	Notes	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing		36 506 351	33 326 044	72 356 401
Autres produits sur opérations de leasing		1 267 658	1 327 293	2 439 709
Total des produits de leasing	17	37 774 009	34 653 337	74 796 110
Charges financières nettes	18	(18 804 100)	(20 083 857)	(39 643 490)
Produits des placements	19	2 520 572	2 881 940	4 486 754
Produits nets		21 490 481	17 451 420	39 639 374
Autres produits d'exploitation	20	160 131	150 086	428 925
Charges de personnel	21	(4 850 834)	(4 226 897)	(8 742 548)
Autres charges d'exploitation	22	(1 772 692)	(1 713 899)	(3 190 248)
Dot. aux amortissements et aux résorptions	23	(277 733)	(350 895)	(691 785)
Total charges d'exploitation		(6 741 128)	(6 141 605)	(12 195 657)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		14 749 353	11 309 815	27 443 717
Dot. nettes aux provisions et résultat des créances radiées	24	(5 676 767)	(5 288 448)	(10 772 852)
Dot. aux provisions pour dépréciation des titres	25	(175 000)	(350 000)	(353 903)
Résultat d'exploitation		8 897 586	5 671 366	16 316 961
Autres gains ordinaires	26	286 072	210 678	541 593
Autres pertes ordinaires	27	(51 860)	(6 827)	(19 041)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		9 131 798	5 875 218	16 839 513
Impôts sur les bénéfices	28	(3 523 128)	(2 150 613)	(4 324 299)
Résultat des activités ordinaires après impôt		5 608 670	3 724 605	12 515 214
Eléments extraordinaires	29	(112 082)	(498 685)	(1 182 064)
Résultat net de l'exercice		5 496 588	3 225 919	11 333 149

IV.3.4 Etat des flux de trésorerie arrêté au 30 juin 2022

En DT	Notes	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Encaissements provenant des clients de leasing		203 459 228	195 520 944	393 953 280
Décaissements aux fournisseurs de biens donnés en leasing		(158 299 400)	(139 534 589)	(289 443 638)
Encaissements autres que leasing	30	942 437	473 673	1 038 891
Décaissements autres que leasing		(3 161 315)	(2 814 826)	(6 430 082)
Décaissements au personnel		(2 881 008)	(2 123 699)	(4 131 339)
Impôts et taxes payés (autres que l'I.S)		(10 592 710)	(12 008 680)	(21 283 771)
Acquisition/Cession de placements à court terme		64 500 000	(49 000 000)	(71 500 000)
Intérêts perçus	31	2 170 407	2 630 107	4 340 746
Intérêts payés	32	(15 535 449)	(14 504 194)	(36 227 364)
Impôts sur le résultat payés	33	(2 083 632)	(3 959 336)	(6 582 298)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		78 518 558	(25 320 599)	(36 265 575)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Dividendes reçus sur placements à long terme	34	279 000	361 000	361 000
Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte	35	69 855	-	120 829
Décaissements sur acquisition de placements à long terme	36	-	(5 000 000)	(5 000 000)
Encaissements provenant de la cession de placements à long terme	37	-	1 489 104	2 543 926
Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres	38	(281 462)	(64 061)	(335 353)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres	39	143 901	92 436	142 210
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		211 294	(3 121 521)	(2 167 388)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Dividendes versés	40	(6 499 972)	(2 437 489)	(2 437 489)
Encaissements provenant des emprunts	41	-	98 182 500	157 488 281
Remboursement des emprunts	42	(68 885 634)	(71 094 856)	(131 936 010)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		(75 385 606)	24 650 155	23 114 782
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		3 344 246	(3 791 964)	(15 318 180)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		6 622 907	21 941 087	21 941 087
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	43	9 967 153	18 149 123	6 622 907

IV.3.5 Notes aux états financiers arrêtés au 30 juin 2022

Montants exprimés en dinars (DT)

Note 1 : Présentation de la société et de son régime fiscal

(a)- Présentation de la société

L'Arab Tunisian Lease (ATL) est un établissement financier créé sous forme de société anonyme de droit tunisien le 04 décembre 1993.

Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité d'établissement financier de leasing le 18 janvier 1993.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur les biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche, de service ou autres.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

L'ATL a été introduite au premier marché de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT), le 19 décembre 1997, par voie de mise en vente à un prix minimal. La diffusion des titres dans le public a porté sur 20% du capital social.

Son siège social, est sis à Ennour Building - Centre Urbain Nord 1082 Mahragène.

Le capital social fixé initialement à 10.000.000 DT a été porté à 17.000.000 DT suite à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2008 puis à 25.000.000 DT par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2012 puis à 32.500.000 par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 25 janvier 2019. Le capital est divisé en 32.500.000 actions de valeur nominale égale à 1 DT chacune.

La structure du capital se présente, au 30/06/2022, comme suit :

	Nombre d'actions et de droits de vote	Participation en DT	% du capital et des droits de vote
ARAB TUNISIAN BANK "ATB"	12 999 920	12 999 920	40,00%
BANQUE NATIONALE AGRICOLE "BNA"	3 500 000	3 500 000	10,77%
ENNAKL	2 666 921	2 666 921	8,21%
SEFINA SICAF	1 245 140	1 245 140	3,83%
DRISS MOHAMED SADOK	1 163 908	1 163 908	3,58%
PIRECO.	750 000	750 000	2,31%
FOUNDERS CAPITAL PARTNERS	700 000	700 000	2,15%
LA STRAMICA	595 074	595 074	1,83%
DRISS BEN SADOK MOHAMED	414 373	414 373	1,27%
FCP OPTIMA	499 999	499 999	1,54%
KAMOUN HABIB	339 025	339 025	1,04%
AUTRES ACTIONNAIRES	7 625 640	7 625 640	23,46%
Total Généra	32 500 000	32 500 000	100,00%

(b)- Régime fiscal de la société

(b-1)- Impôt sur les sociétés

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

(b-2)- Taxe sur la valeur ajoutée

De par son statut d'établissement financier de leasing, l'ATL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

L'assiette de la TVA comprend :

-Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007.

-Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

(b-3)- Autres impôts et taxes

L'ATL est, essentiellement, soumise aux autres taxes suivantes :

-La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L), conformément aux dispositions de l'article 35 du code de la fiscalité locale. Pour les contrats de leasing conclus avant le 1er janvier 2008, la taxe est assise sur les redevances de crédit-bail TVA incluse. Pour ceux conclus après ladite date, la taxe est assise uniquement sur les marges financières TVA incluse. L'article 50 de la loi n° 2012-01 du 16 mai 2012 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2012 a supprimé le plafond de 100.000 DT prévu par l'article 38 III du code de la fiscalité locale et ce à partir du 1er janvier de la même année.

-La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.

-La Contribution au FO.PRO.LOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.

Note 2 : Référentiel d'élaboration des états financiers individuels

(a)- Déclaration de conformité

Les états financiers de l'ATL, arrêtés au 30 juin 2022, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

Lesdits principes s'appuient sur :

-Le Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 ;

-Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et notamment par les circulaires n° 2016-03 du 29 juillet 2016 et 2018-06 du 05 Juin 2018, n° 2013-21 du 30 décembre 2013 et n° 2012-09 du 29 juin 2012, ainsi que les circulaires de la BCT, n° 2011-04 du 12 avril 2011 n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et n°2021-01 du 11 janvier 2021

L'ATL applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

-IAS 19 - Avantages au personnel.

-IAS 21 - Effets des variations des cours des monnaies étrangères.

-IAS 33 - Résultat par action

-IAS 39 - Instruments financiers : comptabilisation et évaluation.

L'ATL considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant des avantages au personnel, des relations de couverture contre le risque de change ainsi que du calcul du résultat de base et du résultat dilué par action, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, l'ATL ne recourt pas aux modèles annexés à la norme générale NCT 01.

En effet, et en raison des limites reconnues aux modèles standards et leur incapacité à répondre aux spécificités de l'activité des établissements financiers de leasing, l'ATL a adopté, depuis l'exercice clos le 31 décembre 2009, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

(b)- Utilisation d'hypothèses et estimations

Le processus d'établissement des états financiers intermédiaires en conformité avec le référentiel comptable appliqué, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers, qu'il s'agisse de la valorisation de certains actifs et passifs ou de certains produits et charges.

Ces estimations, construites selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Lorsqu'une estimation est révisée, elle ne constitue pas une correction d'erreur. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes subséquentes éventuellement affectées par le changement.

Dans le cadre de la préparation des états financiers arrêtés au 30 juin 2022, l'utilisation d'hypothèses et d'estimations a porté principalement, comme lors de l'établissement des états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, sur les éléments suivants :

-Dépréciation des créances issues des opérations de leasing : La Direction procède à la fin de chaque trimestre et à la fin de chaque année à un test de dépréciation, à base individuelle, des créances issues des opérations de leasing conformément à la démarche décrite au niveau de la note 3 (c-2).

-Dépréciation des placements à long terme : les provisions pour dépréciation des placements à long terme sont réexaminées par la Direction à l'issue de chaque arrêté semestriel.

(c)- Utilisation du jugement

Outre l'utilisation d'estimations, la direction de l'ATL a fait usage de jugements pour définir le traitement comptable adéquat de certaines transactions notamment lorsque le Système Comptable des Entreprises en vigueur ne traite pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

Cela a été le cas, en particulier, pour la comptabilisation des relations de couverture contre le risque de change [Cf. note 3 (c-7)], pour la comptabilisation des avantages au personnel [Cf. note 3 (c-9)] et pour le calcul du résultat de base par action [Cf. note 3 (c-12)].

(d)- Saisonnalité

L'activité de l'ATL n'est pas saisonnière.

Note 3 : Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par l'ATL pour l'établissement de ses états financiers intermédiaires peuvent être résumés comme suit :

(a)- Bases de mesure

Les états financiers intermédiaires ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

(b)- Unité monétaire

Les états financiers intermédiaires de l'ATL sont libellés en Dinar Tunisien.

(c)- Sommaire des principales méthodes comptables

(c-1)- Créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing conclus par l'ATL portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location financement.

Conformément à la norme NCT 41 relative aux contrats de location, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement, selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location, et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de l'ATL :

- c) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- d) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

L'ATL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

(c-2)- Dépréciation des créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

► **Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :**

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- L'existence d'impayés depuis trois mois au moins ;
- La connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté.
- L'octroi au preneur, pour des raisons économiques ou juridiques liées à des difficultés financières de restructurations qu'il n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances.
- Le transfert à contentieux.

Le test de dépréciation, à base individuelle, repose sur la démarche suivante :

1- Classification, de tous les actifs de l'établissement en vue de distinguer les engagements "non douteux" relevant des classes A et B1 et les engagements "douteux" relevant des classes B2, B3 et B4. (Article 8 de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991)

2- Estimation individualisée et régulière des provisions pour dépréciation requises sur les engagements douteux pris individuellement, sur la base des taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

Classes	Actifs	Taux de la provision
B2	Actifs incertains	20%
B3	Actifs préoccupants	50%
B4	Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut (encours financier majoré des impayés, des intérêts de retard et des autres facturations par note de débit des frais de déplacement, des frais de rejet, etc.) déduction faite :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
 - de la valeur de réalisation attendue des biens données en leasing adossés aux actifs incertains (classe B2) et préoccupants (classe B3),
 - de la valeur d'expertise du matériel récupéré ou la valeur de remboursement de l'assurance du matériel volé ou en état d'épave pour tous les concours douteux (classes B2, B3 et B4), et
 - de la valeur de réalisation attendue des hypothèques inscrites consenties par les relations dont les engagements sont devenus douteux en 2014 ou ultérieurement.
- Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens loués adossés aux engagements classés en B2 et en B3, sont les suivants :
- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
 - Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% ou 60% par an d'âge selon le degré de vétusté
 - Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Les garanties comprenant les cautionnements bancaires, les actifs financiers affectés, les dépôts de garantie ainsi que les hypothèques consenties par les relations dont les engagements ont été classés parmi les concours douteux antérieurement à 2014, n'ont pas été prises en compte en déduction pour le calcul des provisions requises.

3-Constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- N : Année d'arrêté des états financiers ;
- M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

Le risque net correspond à la valeur de l'actif après déduction :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit,
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée, et
- des provisions constituées conformément au paragraphe 2 supra.

► Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

Les contreparties non dépréciées individuellement et relevant des classes A et B1, font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes combinant les couples (secteur d'activité - nature du bien donné en leasing) et ce conformément aux dispositions de l'article 1er de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 tel qu'ajouté par l'article 4 de la circulaire de la BCT n° 2012-09 du 29 juin 2012 et par la circulaire n°2021-01 du 11 janvier 2021.

Cette analyse s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet de déterminer pour chaque groupe de contreparties un taux de migration moyen observé au cours des années antérieures. Les taux de migration historiques du groupe des contreparties sont majorés par des taux prédéfinis par secteur . La société détermine par la suite le taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel observé durant les années antérieures à l'année N à partir des taux de provisionnement pour chaque groupe de contreparties. Ce calcul se fait hors agios réservés.

Par référence aux taux de provisionnement moyen d'un groupe de contrepartie observé durant les années antérieures, la direction générale doit se prononcer sur les taux de provisions à retenir pour le calcul des provisions collectives. Ces taux ne doivent en aucun cas être inférieurs aux taux de provisionnement minimum. L'application des taux de provisionnement inférieurs aux taux minimaux doit être motivée et autorisée par la banque centrale de Tunisie.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la société ATL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

(c-3)- Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Le revenu net de l'opération de leasing pour l'ATL correspond au montant d'intérêts des créances et figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts (marge financière) de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les pré loyers sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force. Ils correspondent, aussi, aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés périodiquement.

Les marges financières et intérêts de retard courus et demeurant impayés à la date de clôture et relatives aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

Les autres marges financières sont portées au résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les agios relatifs aux impayés compensés par les plus-values de remplacement sont généralement réservés pour la partie non couverte par les règlements des nouveaux repreneurs.

(c-4)- Placements et des revenus y afférents :

● **Placements à court terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de part leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance.

Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur du marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

● **Placements à long terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ainsi que les fonds à capital risque confiés à des SICAR en gestion pour compte dans le cadre de la stratégie d'optimisation fiscale de la société.

Les placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme, figurent, en outre, parmi les éléments de cette rubrique.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme, autres que les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ou indirect (imputées sur les ressources propres ou sur les fonds à capital risque confiés en gestion pour compte) sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré qui, en substance, établissent une relation de créancier-débiteur entre la société et l'entité émettrice, sont évalués, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux dispositions de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, en considérant l'antériorité des échéances impayées pour la détermination du taux de provisionnement applicable à l'engagement brut (principal à échoir majoré du principal impayé) réduit à hauteur de la valeur mathématique de la participation.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

-Au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.

-À la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat."

● Revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

(c-5)- Emprunts et les charges y afférentes

Initialement, les emprunts portant intérêts sont comptabilisés, pour la partie débloquée, au passif du bilan sous la rubrique "Emprunts et dettes rattachées" et sont valorisés à leur coût initial. Les coûts de transaction y afférents tels que les commissions de placement et de mise en place versés aux intermédiaires sont, initialement, imputées en charges reportées parmi les autres postes d'actif, et amortis systématiquement sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés, aux taux faciaux contractuels, parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Ultérieurement, les intérêts courus et non échus calculés aux taux faciaux contractuels figurent au passif du bilan en tant que dettes rattachées parmi les éléments de la même rubrique abritant le principal dû.

(c-6)- Conversion des emprunts libellés en monnaies étrangères

Initialement, les emprunts libellés en monnaies étrangères sont convertis en dinars selon le taux de change en vigueur à la date de déblocage.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ces emprunts sont actualisés sur la base du cours de change de clôture. Les différences de change (pertes ou profits), en découlant, sont imputées en résultat conformément à la norme internationale d'information financière, IAS 21 -Effets des variations des cours des monnaies étrangères.

(c-7)- Relations de couverture contre le risque de change

Les lignes de crédit extérieures contractées par l'ATL sont admises à la garantie du "Fonds de Péréquation des Changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis-Ré" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts extérieurs est accordée contre le versement par l'ATL d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

La fraction encourue, à la date de reporting, desdites contributions est rapportée au résultat, prorata temporis, et figure parmi les éléments de la rubrique "charges financières nettes".

Au sens de la norme internationale d'information financière, IAS 39 -Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, la garantie du fonds constitue, en substance, un instrument financier dérivé (instrument de couverture) destiné à neutraliser l'impact de la fluctuation du cours de change sur le solde monétaire des emprunts extérieurs et des dettes rattachées (élément couvert).

L'instrument de couverture est initialement comptabilisé à sa juste valeur nulle, en raison de l'absence d'un déboursé à la notification de l'accord de garantie. Ultérieurement, il est réévalué au bilan à sa juste valeur, correspondant au risque de change encouru et estimé à la date de reporting, par le biais du compte de résultat "Gains et pertes nets sur instruments de couverture". Symétriquement, cette réévaluation neutralise l'impact sur le résultat de l'actualisation des éléments couverts pour le risque de change considéré.

(c-8)- Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations incorporelles acquises ou créées sont constituées d'actifs non monétaires identifiables sans substance physique. Les immobilisations corporelles, comprennent les éléments physiques et tangibles durables susceptibles de générer, au profit de la société, des avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont initialement comptabilisées au coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées au coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles est constaté, à partir de leur date de mise en service selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité présentées dans le tableau ci-dessous (en années et converties en taux d'amortissement).

Rubrique	durées d'utilité en année	Taux d'amortissement
- Logiciels	3 ans	33,3%
- Constructions	20 ans & 50 ans	5% & 2%
- Matériel de transport	5 ans	20,0%
- Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10,0%
- Matériel informatique	3 ans	33,3%
- Agencements, aménagements et installations	10 an	10,0%

(c-9)- Avantages bénéficiant au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de l'ATL sont classés en deux catégories :

-Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ainsi que les cotisations de sécurité sociale liées aux régimes des prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles ;

-Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par les cotisations aux régimes de retraite de base et de retraite complémentaire ainsi que par les compléments de retraite et l'indemnité de départ à la retraite prévue par l'article 53 de la convention collective sectorielle du personnel des banques et des établissements financiers.

► **Avantages à court terme**

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

► Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément la norme internationale d'information financière IAS 19 - avantages au personnel, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "régimes à cotisations définies" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations ou des primes d'assurance appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "régimes à prestations définies" sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société nécessitant évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Pour le personnel de l'ATL, les avantages postérieurs à l'emploi relèvent, exclusivement, de régimes à cotisations définies. En effet, l'ATL cotise à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) au titre des régimes nationaux de retraite de base et complémentaire. En outre, l'ATL, a mis en place, par accord d'entreprise conclu avec une compagnie d'assurance vie, une retraite par capitalisation. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'un capital ou d'une rente viagère venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Par ailleurs l'ATL a souscrit au profit de son personnel une assurance de départ à la retraite pour couvrir le versement d'une indemnité de départ à la retraite égale à huit fois le dernier salaire mensuel brut.

(c-10)- Frais préliminaires engagés ultérieurement à la création de la société :

Les frais préliminaires engagés par la société ultérieurement à sa création, notamment ceux encourus à l'occasion d'une augmentation de capital sont portés à l'actif du bilan sous l'intitulé "charges reportées", dans la mesure où les conditions suivantes sont remplies :

-Les frais sont nécessaires à l'action de développement envisagée ;

-Les frais sont de nature marginale (autrement dit, ils peuvent être individualisés et se rattachent entièrement et uniquement à l'action de développement envisagée) ;

-Il est probable que les activités futures de la société, y compris celles résultant de l'action de développement envisagée, permettront de récupérer les frais engagés.

La résorption des frais d'augmentation de capital, prend effet à compter de l'exercice de leur engagement selon le mode linéaire et sur une durée de trois ans.

(c-11)- Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

(c-12)- Résultat de base par action :

L'objectif du résultat de base par action est de fournir une mesure de la quote-part de chaque porteur d'action ordinaire en circulation dans la performance de l'entité au cours d'une période comptable.

Conformément à la norme internationale d'information financière IAS 33 - Résultat par action, le résultat de base par action est égal au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période correspond au nombre d'actions ordinaires en circulation en début de période diminué des actions propres, ajusté des actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période en pondérant par un facteur temps.

Le facteur de pondération est égal au nombre de jours où les actions sont en circulation par rapport au nombre total de jours de la période, une approximation de la moyenne pondérée étant toutefois autorisée.

Les actions ordinaires sont prises en compte dans le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à compter de la date à laquelle la contrepartie est recouvrable (généralement la date d'émission, en tenant compte des modalités de leur émission et de la substance de tout contrat associé à l'émission).

Lorsque des actions gratuites sont émises, le nombre d'actions ordinaires en circulation augmente sans augmentation des ressources. En conséquence, le nombre d'actions ordinaires en circulation avant l'événement est ajusté au prorata de la modification du nombre d'actions ordinaires en circulation comme si l'événement s'était produit à l'ouverture de la première période présentée.

(c-13)- Etat des flux de trésorerie :

Le solde des comptes de liquidités et équivalents de liquidités est constitué des soldes des comptes de caisse, des soldes nets des comptes courants bancaires, des soldes des comptes espèces ouverts auprès des intermédiaires en bourse ainsi que des placements liquides en titres d'OPCVM de distribution obligatoire soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les variations de la trésorerie générées par les activités d'exploitation incluent, notamment, les entrées et sorties de trésorerie liées au leasing mobilier et immobilier ainsi que celles relatives aux immeubles donnés en location simple et aux prêts accordés au personnel.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent, notamment, des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de placements à long terme ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent, notamment, les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et aux autres emprunts matérialisés ou non par un titre.

Les intérêts payés et reçus figurent parmi les flux liés aux activités d'exploitation.

Les dividendes reçus sur les placements à long terme et les produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour comptes sont classés parmi les flux d'investissement. Les dividendes versés sont classés en flux liés aux activités de financement

Les entrées et sorties de trésorerie liés aux activités de financement et concernant des éléments ayant un rythme de rotation rapide, des montants élevés et des échéances courtes sont présentées pour leur montant net.

Lorsqu'un contrat est comptabilisé en tant que couverture d'une position identifiable, les flux de trésorerie relatifs à ce contrat sont classés de la même façon que les flux de trésorerie de la position ainsi couverte.

(c-14)- Etat des engagements hors bilan :

Les engagements hors bilan incluent les droits et obligations susceptibles de modifier le montant ou la consistance de la situation financière de la société. Les effets des droits et obligations sur le montant ou la consistance de la situation financière sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures.

Le tableau des engagements hors bilan distingue :

- (a) Les engagements qui résultent de l'existence d'une obligation (légale, contractuelle ou implicite), et
- (b) Les passifs éventuels qui résultent :

-Soit de l'existence d'une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources,

-Soit d'une obligation potentielle, dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'un événement futur incertain.

Les engagements hors bilan comprennent :

- (a) Les engagements de financement donnés ou reçus,
- (b) Les engagements de garantie donnés ou reçus, et
- (c) Les engagements réciproques.

Les engagements de financement et de garantie sont enregistrés en hors bilan dès la naissance d'une obligation contractuelle irrévocable. Ils cessent d'y figurer dès leur extinction, soit par l'arrivée du terme de l'engagement soit par sa mise en jeu.

En dehors des garanties reçues de la clientèle, la valeur pour laquelle un engagement de financement ou de garantie est comptabilisé en hors bilan résulte généralement des termes contractuels et correspond à la valeur des fonds à accorder ou à recevoir pour les engagements de financement et au montant de la garantie donnée ou reçue pour les engagements de garantie.

Les garanties reçues de la clientèle sont comptabilisées en hors bilan, lorsque leur évaluation peut être faite de façon fiable, pour leur valeur de réalisation attendue au profit de la société, sans pour autant excéder la valeur des engagements qu'elles couvrent.

Note 4 : Faits marquants de la période :

Le premier semestre clos le 30 juin 2022, a été marqué par les faits suivants :

4-1. L'augmentation des mises en force de 8%% par rapport au 30/06/2021 et ce en passant de 131 MDT au cours du premier semestre de l'année 2021 à 141 MDT au cours du premier semestre de l'année 2022. Malgré cette augmentation de l'activité, l'encours financiers affiche une diminution de 2.93 % par rapport au 30/06/2021 et une diminution de 0.81% par rapport au 31/12/2021.

4-2. L'augmentation du produit net de leasing de 23% en passant de 17.451.420 DT au cours du premier semestre de l'année 2021 à 21.490.480 DT au cours du premier semestre de l'année 2022. Cette variation provient essentiellement :

- l'augmentation des intérêts sur créances issues d'opération de leasing de 3.201.536 Mdt (10,0%) passant ainsi de 31.788.879 Mdt au 30/06/2021 à 34.990.415 Mdt au 30/06/2022 .

- de la diminution des intérêts de retard de 21.320 Mdt (1,38%),

- de la diminution des autres produits de leasing de 59.635 (4,49%),

- de la diminution des charges financières pour 6,37%(1 279.757 Mdt) suite à une la diminution de l'encours des emprunts .

4-3. L'augmentation du résultat net de la période de 70,39% en passant de 3.225.919 DT, au 30 juin 2021, à 5.496.588 DT au 30 juin 2022.

Note 5 : Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de cette rubrique a atteint au 30 Juin 2022 un montant de 9 994 KDT contre 18 165 KDT au 30 Juin 2021 et 6 773 KDT au 31 Décembre 2021 et s'analyse comme suit :

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Avoirs en Banques	9 948 624	18 140 924	6 742 451
Avoirs chez les Intermédiaires en bourse	79	79	79
Avoirs en Caisses	45 424	24 137	29 917
Placements en OPCVM de distribution obligataire	321	321	321
Total	9 994 448	18 165 461	6 772 768

Note 6 : Placements à court terme :

Le solde de cette rubrique a atteint au 30 Juin 2022 un montant de 33 944 KDT contre 75 894 KDT au 30 Juin 2021 et 98 079 KDT au 31 Décembre 2021. Il s'agit de certificat de dépôts.

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Certificats de dépôt au nominal	34 000 000	76 000 000	98 500 000
Intérêts précomptés non courus sur certificats de dépôt	(55 625)	(105 716)	(421 338)
Total	33 944 375	75 894 284	98 078 662

Note 7 : Créances issues d'opérations de leasing :

Au 30 Juin 2022, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 506 897 KDT.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

		30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Créances sur contrats mis en force		555 961 282	561 524 138	574 277 288
Encours financiers	7.1	505 345 348	511 352 875	525 941 607
Impayés		52 326 154	53 574 333	48 959 299
Créances- assurance matériel en leasing		105 808	105 983	105 808
Créances- factures à établir		1 048 777	2 163 793	2 374 753
Valeurs à l'encaissement		1 877	1 877	1 877
Intérêts échus différés		(2 866 682)	(5 674 723)	(3 106 056)
Créances sur contrats en instance de mise en force		16 627 845	28 319 288	2 977 313
Total brut des créances leasing	7.2	572 589 126	589 843 426	577 254 600
A déduire couverture				
Provisions à base individuelle et additionnelles	7.2	(49 155 256)	(41 968 998)	(44 195 542)
Provisions collectives	7.2	(10 321 510)	(10 017 712)	(9 821 510)
Produits réservés	7.2	(6 214 983)	(6 205 753)	(6 663 930)
Total net des créances leasing		506 897 377	531 650 963	516 573 619

7.1- Encours financiers :

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 30 Juin 2022 la somme de 505 345 KDT contre 511 353 KDT au 30 Juin 2021 et 525 942 KDT au 31 Décembre 2021.

Par rapport au 31 décembre 2021, les encours financiers ont enregistré une diminution nette de 20 596 259 DT.

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

	Financement	Capital amorti	Encours financier
Soldes au 31 décembre 2021	1 558 595 424	(1 032 653 817)	525 941 607
Capital amorti des anciens contrats	-	(98 153 246)	(98 153 246)
Ajouts de la période	115 174 911	(24 377 904)	90 797 007
Investissements (Nouveaux contrats)	107 379 687	(23 425 509)	83 954 178
Relocations	7 795 224	(952 395)	6 842 829
Retraits de la période	(112 953 267)	99 713 246	(13 240 021)
Cessions à la valeur résiduelle	(71 904 678)	71 904 543	(134)
Cessions anticipées	(23 682 596)	18 824 727	(4 857 869)
Transferts (cessions)	(4 502 746)	2 668 988	(1 833 758)
Relocations	(12 851 431)	6 312 069	(6 539 361)
Liquidation d'encours	(11 816)	2 918	(8 898)
Soldes au 31 décembre 2022	1 560 817 068	(1 055 471 721)	505 345 348

L'analyse des encours financiers par maturité se présente comme suit :

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Paiements minimaux sur contrats actifs	602 987 136	613 216 795	631 358 529
à recevoir dans moins d'1 an	260 831 330	252 492 033	265 151 965
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	340 395 085	358 417 903	363 114 435
à recevoir dans plus de 5 ans	1 760 721	2 306 859	3 092 129
Produits financiers non acquis	(103 444 824)	(107 115 202)	(110 708 598)
Investissement net dans les contrats actifs (1)	499 542 312	506 101 593	520 649 931
à recevoir dans moins d'1 an *	201 952 314	198 457 191	208 398 931
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans *	290 648 981	307 524 683	309 558 875
à recevoir dans plus de 5 ans	1 613 184	119 720	2 862 406
Valeurs résiduelles (2)	607 010	1 040 772	607 579
Contrats suspendus en contentieux (3)	5 196 026	4 210 510	4 684 096
Total	505 345 348	511 352 875	525 941 607

*Les données au 31/12/2021 sont corrigées.

L'analyse des encours financiers par secteur d'activité se présente comme suit :

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Bâtiment et travaux publics	56 973 376	62 241 952	62 480 224
Industrie	72 560 148	71 113 231	74 285 342
Tourisme	62 759 170	55 129 393	63 521 726
Commerce et services	268 958 781	280 496 766	281 949 814
Agriculture	44 093 873	42 371 534	43 704 501
Total	505 345 348	511 352 875	525 941 607

L'analyse des encours financiers par type de matériel se présente comme suit :

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Equipements	39 964 691	49 655 030	48 917 060
Matériel roulant	369 185 225	354 603 432	372 940 500
Matériel spécifique	72 399 712	77 587 383	78 200 142
Sous Total	481 549 627	481 845 845	500 057 702
Immobilier	23 795 721	29 507 030	25 883 905
Total Net	505 345 348	511 352 875	525 941 607

7.2- Analyse et classification des créances sur la clientèle:

Au 30 Juin 2022	ANALYSE PAR CLASSE DE RISQUE					TOTAL	Dont leasing immobilier
	A : Actifs courants	B 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 : Actifs incertains	B 3 : Actifs préoccupants	B 4 : Actifs compromis		
Encours financiers	397 642 394	76 077 358	1 801 327	8 407 854	21 416 415	505 345 348	23 795 721
Impayés	2 126 256	13 811 153	959 587	2 075 644	33 353 514	52 326 154	2 463 936
Créances- assurance matériel en leasing	78 198	25 558	-	1 002	1 050	105 808	-
Créances- factures à établir	170 759	77 881	-	553 168	246 969	1 048 777	-
Valeurs à l'encaissement	1 877	-	-	-	-	1 877	-
Intérêts échus différés***	(2 187 285)	(462 443)	(11 190)	(64 313)	(141 451)	(2 866 682)	-
Contrats en instance de mise en force	16 391 298	236 547	-	-	-	16 627 845	-
CREANCES LEASING	414 223 497	89 766 054	2 749 724	10 973 355	54 876 497	572 589 127	26 259 657
Avances reçues (*)	(8 846 249)	-	-	-	-	(8 846 249)	-
ENCOURS GLOBAL (**)	405 377 248	89 766 054	2 749 724	10 973 355	54 876 497	563 742 878	26 259 657
ENGAGEMENTS HORS BILAN	49 824 552	1 373 843	-	-	210 731	51 409 126	-
TOTAL ENGAGEMENTS	455 201 800	91 139 897	2 749 724	10 973 355	55 087 228	615 152 004	26 259 657
Produits réservés	1	-	(117 549)	(935 240)	(5 162 195)	(6 214 983)	-
Provisions à base individuelle	1	-	(190 906)	(4 025 517)	(44 421 353)	(48 637 775)	-
Provisions additionnelles (circulaire BCT n° 2013-21)	-	-	-	-	(517 481)	(517 481)	-
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN B2, B3 ET B4	2	-	(308 455)	(4 960 757)	(50 101 029)	(55 370 239)	-
Provisions à base collective	(10 321 510)	-	-	-	-	(10 321 510)	-
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN A ET B1	(10 321 510)	-	-	-	-	(10 321 510)	-
ENGAGEMENTS NETS	444 880 292	91 139 897	2 441 269	6 012 598	4 986 199	549 460 255	26 259 657
Ratio des actifs bilanciaux non performants (B2, B3 et B4)			0,49%	1,95%	9,73%		
			12,17%				
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			0,45%	1,78%	8,96%		
			11,19%				
Ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés			11,22%	45,21%	90,95%		
			80,47%				

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

(**) Base de calcul du ratio des actifs bilanciaux non performants

le stock de provision collective totalise 10 322 KDT au 30/06/2022 contre 9 822 KDT au 31/12/2021, soit une dotation complémentaire de 500 KDT.

Le ratio des actifs non performants s'établit au 30 juin 2022 à 11,19% contre 11,32% au 31 décembre 2021 et 11,33% au 30 juin 2021.

Le ratio des actifs bilanciaux non performants s'établit au 30 juin 2022 à 12,17% contre 11,32% au 31 décembre 2021 et 11,33% au 30 juin 2021.

Le ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés s'établit à 80,47% au 30 juin 2022 contre 74,94% au 31 décembre 2021 et 69,27% au 30 juin 2021.

Note 8 : Placements à long terme

Le portefeuille d'investissement et des créances rattachées de la société s'élève, au 30 Juin 2022, à 21 837 KDT contre 23 240 KDT au 30 Juin 2021 et 22 244 KDT au 31 Décembre 2021. Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

		30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Portefeuille investissement (1)	8.1	30 069 744	31 245 793	30 069 743
Participations directes		20 577 295	21 577 295	20 577 295
Participations en portage		151 800	151 800	151 800
Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte		9 340 649	9 516 698	9 340 649
Créances rattachées (2)		137 894	186 278	369 945
Intérêts courus sur portage financement		91 344	91 344	91 344
Produits à recevoir sur fonds à capital risque		43 787	92 171	90 577
Intérêts courus sur obligations		2 763	2 763	188 024
Total brut		30 207 638	31 432 071	30 439 689
A déduire couverture				
Provisions pour dépréciation des participations directes	8.1	(2 510 613)	(2 449 312)	(2 335 614)
Provisions pour dépréciation des participations en portage	8.1	(151 800)	(151 800)	(151 800)
Provisions pour dépréciation des fonds à capital risque	8.1	(5 617 349)	(5 499 747)	(5 617 349)
Provisions pour dépréciation des intérêts courus sur portage		(91 344)	(91 344)	(91 344)
Total net		21 836 532	23 239 867	22 243 582

8.1- Portefeuille investissement

Le portefeuille investissement net des provisions corrélatives s'élève, au 30 Juin 2022, à 21 790 KDT. Il se détaille comme suit :

DESIGNATION	Nombre de titres	Valeur nominale	Coût unitaire	% part	Montant brut	Provisions	Montant net
PARTICIPATIONS DIRECTES :					20 577 295	(2 510 613)	18 066 682
ATI	20 000	5	8,303	1,73%	166 055	(166 055)	-
SARI	9 900	100	115,531	30,00%	1 143 756	(1 143 756)	-
FCPR *PHENICIA SEED FUND	500	848	810,128	5,04%	405 064	(209 749)	195 315
FCPR PHENICIA FUND	500	1 000	1 000,000	8,88%	500 000	(55 333)	444 667
SENEB SICAR	500	100	100,000	10,00%	50 000	(50 000)	-
UNIFACTOR	340 000	5	5,000	11,33%	1 700 000	-	1 700 000
SICAR INVEST	30 000	10	10,000	3,00%	300 000	-	300 000
CLINIQUE LES PINS	100 000	10	8,857	6,71%	885 720	(885 720)	-
POLY SYPHAX	10 000	100	41,070	9,15%	410 700	-	410 700
BRIQUETERIE DJBAL OEST	20 000	100	100,000	5,23%	2 000 000	-	2 000 000
CARTHAGO SANTAIRE	30 000	100	100,000	5,00%	3 000 000	-	3 000 000
FCP MAXULA	10 000	100	100,000	4,90%	1 000 000	-	1 000 000
FCPR CAPITALEASEFUND1	10 000	102	102,000	6,80%	1 020 000	-	1 020 000
BRIQUETTERIE BIR MCHARGUA	40 000	100	175,000	3,33%	7 000 000	-	7 000 000
SOCIETE BBM	40 000	-	0,000	0,00%	-	-	-
ATLLD	996 000	1	1,000	99,60%	996 000	-	996 000
PARTICIPATIONS EN PORTAGE :					151 800	(151 800)	-
STE NOUR EL KANTAQUI	1 518	100	100,000		151 800	(151 800)	-
FONDS CONFIES EN GESTION POUR COMPTE : (**)					9 340 649	(5 617 349)	3 723 300
FG3 SICAR INVEST					850 000	(500 000)	350 000
FG3 ATD SICAR					460 000	(460 000)	-
FG4 ATD SICAR					1 500 006	(1 289 206)	210 800
FG5 ATD SICAR					2 772 000	(1 872 000)	900 000
FG6 ATD SICAR					1 758 643	(1 496 143)	262 500
FG7 ATD SICAR					1 000 000	-	1 000 000
FG SOFIA SICAR					1 000 000	-	1 000 000
OBLIGATIONS :							
EMPRUNT NATIONAL 2014 (Catégorie B)					-	-	-
Total	1 658 918	2 781	2 777	2	30 069 744	(8 279 762)	21 789 982

(**) Les emplois et les ressources des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte chez SICAR INVEST et ATD SICAR totalisent, au 30 Juin 2022, la somme de 9 424 KDT et se présentent comme suit :

	FG3 SICAR INVEST	FG3 ATD SICAR	FG4 ATD SICAR	FG5 ATD SICAR	FG6 ATD SICAR	FG7 ATD SICAR	FG SOFIA SICAR	Total au 30/06/2022
Année de libération :	2012	2008	2009	2010	2011	2020	2020	
Participations en rétrocession	- 850 000	460 000	500 000	2 772 000	1 758 643	800 000	800 253	7 940 896
Autres participations ciblées	- -	-	1 000 006	-	-	-	-	1 000 006
Placements	- 9 454	-	-	-	295	200 181	200 000	409 930
Débiteurs divers	- 37 658	-	-	-	-	-	30 959	68 618
Disponibilités en Banques	- 1 429	20	-	-	-	-	2 818	4 267
Total des emplois	- 898 541	460 020	1 500 006	2 772 000	1 758 938	1 000 181	1 034 030	9 423 717
Dotations remboursables	- 850 000	460 000	1 500 006	2 772 000	1 758 643	1 000 000	1 000 000	9 340 649
Excédents antérieurs en instance	- 478	20	(887)	-	-	-	6 844	6 455
Excédent de l'exercice	- 475	-	(89)	(15)	(52)	181	25 999	26 499
Créditeurs divers	- 47 588	-	-	-	287	-	1 187	49 061
Impôts, retenus à la source	- -	-	-	-	-	-	-	-
Découverts bancaires	- -	-	976	15	61	1	-	1 053
Total des ressources	- 898 541	460 020	1 500 006	2 772 000	1 758 938	1 000 181	1 034 030	9 423 717

(a) Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte / (b) + (c) = Produits à recevoir sur fonds à capital risque

L'origine de l'excédent des produits sur les charges, réalisé par fonds, au titre de la période close le 30 Juin 2022 se détaille comme suit :

Plus-values de rétrocession	- -	-	-	-	-	-	-	-
Produits nets des placements	- 483	-	-	2	19	198	26 024	26 726
Dividendes	- 483	-	-	-	-	-	1 359	1 842
Intérêts	- -	-	-	-	-	-	7 283	7 283
Plus-values de cession	- -	-	-	2	19	198	17 382	17 601
Moins-values de cession	- -	-	-	-	-	-	-	-
Plus-values latentes	- -	-	-	-	-	-	-	-
Services bancaires & assimilés	- (8)	-	(89)	(16)	(71)	(17)	(25)	(226)
Excédent de l'exercice	- 475	-	(89)	(15)	(52)	181	25 999	26 499

Note 9 : Valeurs immobilisées

Les immobilisations propres de la société totalisent, au 30 Juin 2022, une valeur nette comptable de 3 997 KDT contre 3 871 KDT au 30 Juin 2021 et 3 800 KDT au 31 Décembre 2021.

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Immobilisations incorporelles	167 814	164 746	181 652
Immobilisations corporelles	3 829 184	3 706 700	3 617 868
Total net	3 996 998	3 871 446	3 799 520

Note 9.1 : Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Elles totalisent, au 30 Juin 2022, une valeur nette comptable de 168 KDT contre 165 KDT au 30 Juin 2021 et 182 KDT au 31 Décembre 2021. Le tableau de variation des immobilisations incorporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				VCN
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions /Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/ Retraits	Fin de l'exercice	
Logiciels	33,3%	672 041	36 750		708 791	(490 389)	(50 588)	(540 977)	167 814	
TOTAUX		672 041	36 750		708 791	(490 389)	(50 588)	(540 977)	167 814	

Note 9.2 : Immobilisations corporelles

Cette rubrique totalise, au 30 Juin 2022, une valeur nette comptable de 3 829 KDT contre 3 707 KDT au 30 Juin 2021 et 3 618 KDT au 31 Décembre 2021.

Le tableau de variation des immobilisations corporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				VCN
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions /Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/ Retraits	Fin de l'exercice	
Terrains		14 250			14 250				14 250	
Constructions	5% & 2%	4 315 806			4 315 806	(1 703 862)	(46 876)	(1 750 738)	2 565 068	
Matériel de transport (*)	20,0%	1 475 702	370 499	(167 661)	1 678 539	(1 243 686)	(87 794)	167 010	514 068	
Equipe-ments de bureau	10,0%	584 882	19 710	(3 865)	600 727	(473 341)	(11 995)	3 771	119 162	
Matériel informatique	33,3%	1 000 706	11 540		1 012 246	(849 327)	(35 384)		127 535	
Installations générales	10,0%	1 519 778	34 458	(2 356)	1 551 879	(1 024 539)	(45 096)	2 356	484 601	
Immob en cours		1 500	3 000		4 500				4 500	
TOTAUX		8 912 624	439 207	(173 882)	9 177 947	(5 294 755)	(227 145)	173 137	3 829 184	

*Parmi les éléments de la rubrique « Matériel de transport » figurent des véhicules exploités dans le cadre de contrats de location financement. La valeur brute, les amortissements cumulés et la valeur nette comptable de ces actifs se détaille, comparativement, comme suit :

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Valeur brute	533 994	533 994	533 994
Amortissements antérieurs	(533 994)	(515 667)	(515 667)
Amortissements de l'exercice	-	(18 327)	(18 327)
Valeur nette comptable	-	-	-

Conformément aux dispositions de la NC 5 paragraphe 49, au 30/06/2022, l'ATL a engagé des dépenses relatives aux immobilisations corporelles en cours pour un montant de 3 md. .

Note 10 : Autres actifs

Cette rubrique totalise au 30 Juin 2022 la somme de 7 702 KDT contre 16 065 KDT au 30 Juin 2021 et 12 121 KDT au 31 Décembre 2021 et se détaille comme suit :

		30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Instrument de couverture		3 931 014	10 176 497	6 966 654
Prêts et avances au personnel		1 127 092	1 028 873	1 041 235
Échéances à plus d'un an sur prêts		934 705	835 952	827 270
Échéances à moins d'un an sur prêts		192 387	192 921	220 922
Avances et acomptes		4 426	4 426	(2 531)
Moins : provisions		(4 426)	(4 426)	(4 426)
Dépôts et cautionnements		509 084	509 084	509 084
Créances immobilisées		548 606	548 606	548 606
Moins : provisions		(39 522)	(39 522)	(39 522)
Charges reportées		1 478 077	1 987 759	1 809 973
Frais d'émission des emprunts	10.1	1 478 077	1 952 139	1 809 973
Frais d'augmentation de capital	10.3	-	35 621	-
Etat, impôts et taxes (actif)		25 353	16 159	10 104
Avance TFP		14 990	9 078	-
Retenues à la source	10.2	74 170	70 888	73 911
Moins : provisions		(63 807)	(63 807)	(63 807)
Autres débiteurs		1 323 886	2 367 109	1 713 371
Avance aux fournisseurs		761 341	77 361	19 942
Fonds de péréquation des changes		499 787	2 231 508	1 634 859
Autres débiteurs divers		312 124	293 208	290 883
Moins : provisions		(249 366)	(234 968)	(232 313)
Comptes de régularisation actif		(692 596)	(20 902)	70 149
Produits à recevoir		-	7 413	-
Charges constatées d'avance		183 160	52 991	70 149
Compte d'attente à régulariser		(875 756)	(81 305)	-
Total		7 701 911	16 064 581	12 120 570

10.1- Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont amortis au prorata des intérêts courus conformément à la NCT 10.

Le tableau des mouvements des frais d'émission des emprunts se présente, au 30 Juin 2022 comme suit :

Désignation	Valeurs brutes			Résorptions			VCN
	Début de l'exercice	Additions	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Fin de l'exercice	
FE des obligations ATL 2014/2	222 583	-	222 583	222 583	-	222 583	-
FE des obligations ATL 2014/3	442 791	-	442 791	433 112	9 679	442 791	-
FE des obligations ATL 2015/1	433 378	-	433 378	409 745	23 098	432 843	535
FE des obligations ATL 2015/2	439 665	-	439 665	402 207	28 665	430 872	8 793
FE des obligations ATL 2016/1	324 801	-	324 801	285 341	29 243	314 584	10 217
FE des obligations ATL 2017/1	544 175	-	544 175	435 875	66 854	502 729	41 446
FE des obligations ATL 2017/2	229 368	-	229 368	154 295	39 409	193 704	35 664
FE des obligations ATL 2017/3	204 923	-	204 923	142 120	34 500	176 620	28 303
FE des obligations ATL 2018/1	290 994	-	290 994	206 588	52 189	258 777	32 217
FE des obligations ATL 2019/1	229 094	-	229 094	95 572	67 744	163 316	65 778
FE de l'emprunt SANAD 2	144 138	-	144 138	125 597	13 132	138 729	5 409
FE de l'emprunt BERD1	448 844	-	448 844	254 869	101 009	355 878	92 966
FE de l'emprunt BERD 2	27 218	-	27 218	12 105	6 112	18 217	9 001
FE de l'emprunt GGF	201 738	-	201 738	151 393	24 608	176 001	25 737
FE du CMT BNA	15 000	-	15 000	14 520	455	14 975	25
FE du CMT ATB	25 000	-	25 000	23 454	1 443	24 897	103
FE du CMT ATB	15 000	-	15 000	12 293	1 886	14 179	821
FE de l'emprunt PROPARCO	493 803	-	493 803	54 064	97 131	151 195	342 608
FE de l'emprunt SANAD 3	175 176	-	175 176	28 131	29 605	57 736	117 440
FE des obligations ATL 2020	443 302	-	443 302	67 104	163 899	231 003	212 299
Frais d'émission des obligations ATL 2021	-	-	-	-	-	-	-
Frais d'émission de l'emprunt GGF	93 380	-	93 380	3 004	22 962	25 966	67 414
Frais d'émission de l'emprunt BERD 3	45 788	14 526	60 314	4 047	13 431	17 478	42 836
Frais d'émission de l'emprunt ATL 2021	-	383 239	383 239	-	44 775	44 775	338 464
TOTAUX	5 490 159	397 765	5 887 924	3 538 019	871 829	4 409 848	1 478 077

10.2- Retenues à la source

Figurent sous cet intitulé les retenues à la source opérées par les tiers et non appuyées par les certificats correspondants ainsi que les provisions pour dépréciation y afférentes. Ces retenues à la source ne rentrent pas dans la liquidation de l'impôt sur les sociétés exigible.

10.3- Frais d'augmentation de capital

Au 30/06/2022, les frais d'augmentation de capital sont totalement résorbés. Le détail se présente comme suit :

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Valeur brute	-	213 724	213 724
Amortissements cumulés	-	(178 105)	(213 724)
Valeur nette	-	35 619	-
Dotations de la période	-	35 621	71 240

Note 11 : Concours bancaires et dettes rattachées

Cette rubrique totalise au 30 Juin 2022 la somme de 27 KDT contre 16 KDT au 30 Juin 2021 et 150 KDT au 31 Décembre 2021 et se détaille comme suit :

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Banques, découverts	27 295	16 338	149 861
Total	27 295	16 338	149 861

Note 12 : Emprunts et dettes rattachées

Les emprunts et dettes rattachées enregistrent au 30 Juin 2022 la somme de 399 764 KDT contre 477 972 KDT au 30 Juin 2021 et 469 809 KDT au 31 Décembre 2021 et se détaille comme suit :

		30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Valeur de remboursement des emprunts	(1)	386 415 043	463 042 362	458 325 315
Emprunts obligataires		144 433 000	158 721 100	171 339 000
Emprunts auprès des banques & E. F		35 268 310	60 318 357	50 494 874
Emprunts extérieurs		206 713 733	244 002 904	236 491 441
Intérêts post comptés courus	(2)	10 433 376	11 601 258	8 199 646
Intérêts courus sur emprunts obligataires		7 646 652	8 402 351	5 264 662
Intérêts courus sur emprunts auprès des banques & E. F		165 457	657 836	284 295
Intérêts courus sur emprunts extérieurs		2 621 267	2 541 071	2 650 689
Contributions à payer au F.P.C	(3)	2 915 563	3 328 663	3 284 046
Total général		399 763 982	477 972 283	469 809 007

B & E.F : Banques et Etablissements Financiers

F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

12.1- Valeur de remboursement des emprunts

La valeur remboursable des emprunts totalise au 30 Juin 2022 la somme de 386 415 KDT contre 463 042 KDT au 30 Juin 2021 et 458 325 KDT au 31 Décembre 2021.

Par rapport au 31 décembre 2021, la valeur de remboursement des emprunts a enregistré, au 30 Juin 2022, un décroissement net de 71 910 KDT expliqué comme suit :

DESIGNATION	Solde en début de l'exercice	Mouvements de l'exercice			Soldes en fin d'exercice		
		+ Utilisations	- Remboursements	± Différences de change	Solde global	Échéances à moins d'un 1	Échéances à plus d'un 1
ATL 2014/3	4 016 000	-	(4 016 000)	-	-	-	-
ATL 2015/1	6 300 000	-	-	-	6 300 000	6 300 000	-
ATL 2015/2	10 380 000	-	(5 190 000)	-	5 190 000	5 190 000	-
ATL 2016/1	8 280 000	-	(4 140 000)	-	4 140 000	-	4 140 000
ATL 2017/1	23 818 400	-	(10 000 000)	-	13 818 400	6 909 200	6 909 200
ATL 2017-2	12 000 000	-	-	-	12 000 000	4 000 000	8 000 000
ATL 2017/3	10 680 000	-	(3 560 000)	-	7 120 000	3 560 000	3 560 000
ATL 2018/1	11 864 600	-	-	-	11 864 600	5 082 100	6 782 500
ATL 2019-1	12 000 000	-	-	-	12 000 000	4 000 000	8 000 000
ATL 2020/1	32 000 000	-	-	-	32 000 000	8 000 000	24 000 000
ATL 2021/1	40 000 000	-	-	-	40 000 000	4 200 000	35 800 000
Total des emprunts obligataires	171 339 000		(26 906 000)		144 433 000	47 241 300	97 191 700
BIRD	11 220 301	-	(1 254 762)	1	9 965 540	1 938 095	8 027 445
BAD	1 023 546	-	(341 183)	-	682 363	682 363	-
BEI	20 647 478	-	(3 301 329)	(987 710)	16 358 439	8 179 220	8 179 220
BERD	48 705 759	-	(7 915 270)	(147 555)	40 642 934	15 808 647	24 834 287
SANAD fund	40 113 336	-	(6 699 999)	(910 334)	32 503 003	10 834 335	21 668 668
GREEN FOR GROWTH Fund	26 852 740	-	(1 756 362)	(571 373)	24 525 005	6 458 385	18 066 620
KFW	38 705 781	-	-	-	38 705 781	-	38 705 781
PROPARCO	49 222 500	-	(5 484 167)	(407 665)	43 330 668	10 832 667	32 498 000
Total des emprunts imputés sur des lignes extérieures	236 491 441		(26 753 072)	(3 024 636)	206 713 734	54 733 712	151 980 021
ATB (CMT)	5 144 874	-	(2 776 564)	-	2 368 310	2 368 310	-
BNA (CMT)	750 000	-	(750 000)	-	-	-	-
STB (CMT)	4 000 000	-	(500 000)	-	3 500 000	1 000 000	2 500 000
CITI BANK (CCT)	-	-	-	-	-	-	-
ABC BANK (CCT)	-	-	-	-	-	-	-
ATTIJARI BANK (CMT)	9 600 000	-	(1 200 000)	-	8 400 000	2 400 000	6 000 000
ATTIJARI (Crédit-Bail)	-	-	-	-	-	-	-
BIAT (CMT)	10 000 000	-	-	-	10 000 000	1 428 571	8 571 429
Total des autres emprunts et concours bancaires	29 494 874		(5 226 564)		24 268 310	7 196 881	17 071 429
AL BARAKA BANK	21 000 000	-	(10 000 000)	-	11 000 000	11 000 000	-
ZITOUNA BANK	-	-	-	-	-	-	-
AL WIFAK BANK	-	-	-	-	-	-	-
Total des certificats de leasing	21 000 000		(10 000 000)		11 000 000	11 000 000	-
TOTAL GENERAL	458 325 315		(68 885 636)	(3 024 636)	386 415 043	120 171 893	266 243 150

12.2- Analyse des emprunts par maturité

Intitulé	Au 30/06/2022							Total Général (1) +(2) +(3)	Au 31/12/2021
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 an	Total en principal (1)	Intérêts courus (2)	Contributions à payer au F.P.C (3)		
Dettes représentées par un titre									
- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission									
Emprunts obligataires à taux fixe	8 306 400	30 709 200	70 516 000	15 600 000	125 131 600	6 824 841	-	131 956 441	154 449 894
Emprunts obligataires à taux variable	3 075 700	1 150 000	3 075 700	-	7 301 400	615 882	-	7 917 282	9 956 196
Dettes subordonnées									
- Dettes subordonnées remboursables									
Emprunts obligataires à taux fixe	-	4 000 000	8 000 000	-	12 000 000	205 929	-	12 205 929	12 197 572
Autres fonds empruntés									
- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers étrangers									
Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD)	683 333	1 254 762	4 783 333	3 244 112	9 965 540	364 667	-	10 330 207	11 569 625
Banque Africaine de Développement (BAD)	-	682 363	-	-	682 363	4 115	-	686 478	1 029 719
Banque Européenne d'Investissement (BEI)	1 220 000	6 959 220	8 179 220	-	16 358 439	8 754	94 667	16 461 860	20 777 915
SANAD Fund (SANAD)	6 700 002	4 134 333	21 668 668	-	32 503 003	551 477	1 051 846	34 106 326	42 014 568
Green for Growth Fund (GGF)	-	6 458 385	18 066 620	-	24 525 005	195 570	328 690	25 049 265	27 380 093
BERD	1 816 667	13 991 980	24 834 287	-	40 642 934	407 280	357 607	41 407 821	49 591 616
KFW	-	-	13 648 822	25 056 959	38 705 781	499 501	-	39 205 282	38 935 643
PROPARGO	5 484 167	5 348 500	32 498 000	-	43 330 667	589 903	1 082 754	45 003 324	51 126 997
- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers tunisiens									
Certificats de leasing									
AL BARAKA BANK	6 000 000	5 000 000	-	-	11 000 000	104 952	-	11 104 952	21 006 463
ZITOUNA BANK	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédits directs									
ATB	-	2 368 310	-	-	2 368 310	-	-	2 368 310	5 346 089
BNA	-	-	-	-	-	-	-	-	755 647
CITI BANK	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ABC BANK	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ATTIJARI	-	2 400 000	6 000 000	-	8 400 000	3 957	-	8 403 957	9 608 688
STB	250 000	750 000	2 500 000	-	3 500 000	27 616	-	3 527 616	4 031 850
BIAT	-	1 428 571	6 190 476	2 380 952	10 000 000	28 932	-	10 028 932	10 030 433
Soldes au 31/12/2022	33 536 269	86 635 624	219 961 126	46 282 023	386 415 042	10 433 376	2 915 564	399 763 982	469 809 007

Note 13 : Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle ont atteint au 30 Juin 2022 la somme de 8 846 KDT contre 9 953 KDT au 30 Juin 2021 et 3 590 KDT au 31 Décembre 2021 et se détaille comme suit :

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Avances et acomptes reçus des clients	8 846 249	9 953 347	3 590 063
Total net	8 846 249	9 953 347	3 590 063

Note 14 : Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes envers les fournisseurs totalisent au 30 Juin 2022 la somme de 56 543 KDT contre 70 984 KDT au 30 Juin 2021 et 66 144 KDT au 31 Décembre 2021 et se détaille comme suit :

		30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Fournisseurs de biens	(1)	55 963 841	70 395 790	65 564 946
Fournisseurs, factures parvenues		4 462 429	4 386 142	3 719 009
Fournisseurs, factures non parvenues		1 655 016	5 566 194	1 398 293
Effets à payer		49 846 396	60 443 455	60 447 644
Autres fournisseurs	(2)	579 574	588 398	579 491
Compagnies d'assurance		1 036	1 036	1 036
Fournisseurs d'immobilisations propres		23 561	25 280	23 561
Divers fournisseurs		554 977	562 082	554 894
Total général		56 543 415	70 984 188	66 144 438

Note 15 : Autres passifs

Les autres passifs totalisent au 30 Juin 2022 la somme de 9 525 KDT contre 7 399 KDT au 30 Juin 2021 et 9 226 KDT au 31 Décembre 2021 et se détaille comme suit :

		30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Provisions pour risques et charges :		2 770 831	2 840 378	2 570 831
Provision pour risque et charges		2 544 053	2 613 600	2 344 053
Provision affaires en contentieux		226 778	226 778	226 778
Etat impôts et taxes :		3 896 186	1 680 037	2 892 147
Impôt sur les sociétés à payer	15.1	2 157 242	827 947	729 596
TVA à payer		1 180 584	217 176	1 427 371
Autres impôts et taxes		558 360	634 913	735 181
Personnel :		1 704 974	1 752 622	2 036 245
Bonus et primes de bilan à payer		1 201 835	1 421 381	1 701 505
Congés à payer		503 139	331 241	334 740
Créditeurs divers		2 872	2 845	2 845
Actionnaires, dividendes à payer		424	396	396
Autres créditeurs divers		2 448	2 448	2 448
Organismes de sécurité sociale		557 162	415 786	375 155
Autres charges à payer		579 298	568 678	1 184 949
Comptes de régularisation passif :		13 910	138 451	164 300
Comptes d'attente à régulariser		13 910	138 451	164 300
Total		9 525 233	7 398 797	9 226 472

15.1- Impôt sur les sociétés à payer (ou report d'I.S)

Ce poste peut être détaillé comme suit :

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Impôt sur les sociétés dû	3 523 128	2 150 613	4 694 954
Acomptes provisionnels*	(1 297 290)	(1 318 684)	(3 956 052)
Retenues à la source opérées par les tiers	(68 596)	(3 982)	(9 306)
Dette (report) d'impôt exigible	2 157 242	827 947	729 596

*Présenté au niveau des autres actifs

l'arab Tunsian lease est soumise à un contrôle fiscal approfondi portant sur l'ensemble des impôts auxquelles la société est soumise pour la période allant du 01/01/2018 au 31/12/2020 et ce selon une notification en date du 18/05/2022.

Note 16 : Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Capital social	32 500 000	32 500 000	32 500 000
Prime d'émission	25 250 000	25 250 000	25 250 000
Réserve légale (A)	3 887 820	3 152 565	3 152 565
Réserve pour réinvestissements exonérés	27 353 745	29 113 938	29 113 938
Réserve extraordinaires	6 000 000	6 000 000	6 000 000
Réserves pour fonds social (B)	1 907 474	1 707 474	1 707 474
Résultats reportés	7 269 841	1 611 754	1 611 754
Capitaux propres avant résultat de l'exercice	104 168 880	99 335 731	99 335 731
Résultat de l'exercice (1)	5 496 588	3 225 919	11 333 149
Capitaux propres avant affectation (D)	109 665 468	102 561 650	110 668 880
Nombre d'actions (2)	32 500 000	32 500 000	32 500 000
Résultat par action (1) / (2) (C)	0,169	0,099	0,349

Résultats accumulés et non distribués, faisant partie intégrante des fonds propres distribuables en franchise de retenue conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014.

Le montant distribuable en franchise de retenue conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014 s'élève à 54 502 DT

(A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(B) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est exclusivement dédié à des utilisations remboursables sous forme de prêts au personnel.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. [Cf. la note 3 (c-12)].

(D) Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Intitulé	Capital social	Prime d'émission	Réserves légales	Réserves pour R.E (*)	Réserve extra-ordinaires	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat se l'exercice	Total
Soldes au 31/12/2020	32 500 00€	25 250 000	2 665 76€	25 234 06€	6 000 00€	1 507 474	3 149 484	5 466 442	101 773 231
Augmentation du capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectations décidées par l'AGO	-	-	486 80€	3 879 86€	-	200 000	899 77€	(5 466 442)	-
Dividendes décidés par l'AGO	-	-	-	-	-	-	(2 437 500)	-	(2 437 500)
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	3 225 919	3 225 919
Soldes au 31/12/2021	32 500 00€	25 250 000	3 152 56€	29 113 93€	6 000 00€	1 707 474	1 611 754	11 333 149	110 668 880
Augmentation du capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements	-	-	-	(1 760 193)	-	-	1 760 19€	-	-
Affectations décidées par l'AGO	-	-	735 25€	-	-	200 000	-	(11 333 149)	(10 397 894)
Dividendes décidés par l'AGO	-	-	-	-	-	-	(6 500 000)	-	(6 500 000)
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	5 496 588	5 496 588
Soldes au 30/06/2022	32 500 00€	25 250 000	3 887 82€	27 353 74€	6 000 00€	1 907 474	7 269 841	5 496 588	109 665 468

(*) Réinvestissements exonérés

Note 17 : Produits de leasing

Les produits de leasing se détaillent comparativement comme suit :

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Intérêts et revenus assimilés (1)	36 506 351	33 326 044	72 356 401
Marges financières nettes de leasing (A)	34 466 163	33 325 872	68 328 779
Préloyers (B)	15 022	15 306	112 618
Intérêts de retard	1 515 935	1 537 165	3 487 821
Variation des produits réservés	509 230	(1 552 299)	427 183
Autres produits sur opérations de leasing (2)	1 267 658	1 327 293	2 439 709
Pdt. de cessions anticipées de biens donnés en leasing	545 477	514 705	878 498
Récupération de frais de dossiers	381 049	397 960	757 550
Récupération de frais de rejet	341 132	407 032	796 064
Récupération de frais de télégramme	-	7 596	7 596
Total	37 774 009	34 653 337	74 796 110
Encours financiers des contrats actifs			
Au début de l'exercice	525 941 607	539 744 365	539 744 365
A la fin de l'exercice	505 345 348	511 352 875	525 941 607
Moyenne (C)	515 643 478	525 548 620	532 842 986
Produits de l'exercice (D)	34 481 185	33 341 178	68 441 397
Taux moyen	6,69%	6,34%	12,84%

Note 18 : Charges financières nettes

Les charges financières nettes se détaillent comparativement comme suit :

		30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Charges financières des emprunts (1)	(A)	(18 923 122)	(20 143 226)	(39 781 729)
Intérêts sur emprunts obligataires		(7 109 360)	(7 643 530)	(14 181 493)
Intérêts sur emprunts auprès de B & E. F		(1 227 072)	(1 383 862)	(2 463 584)
Intérêts sur emprunts extérieurs		(4 820 141)	(4 606 375)	(9 896 495)
Contributions au F.P.C		(4 362 016)	(3 970 594)	(8 282 162)
Intérêts sur certificats de leasing		(1 072 636)	(2 215 782)	(4 094 981)
Résorptions des frais d'émission des emprunts		(331 896)	(323 084)	(863 014)
Autres charges financières nettes (2)		119 022	59 369	138 238
Intérêts sur comptes courants		119 022	59 369	138 238
Relation de couverture (3)		-	-	-
Gains et pertes nets de change sur actualisation des emprunts extérieurs		3 035 640	1 646 786	4 856 629
Gains et pertes nets sur instruments de couverture		(3 035 640)	(1 646 786)	(4 856 629)
Total		(18 804 100)	(20 083 857)	(39 643 490)
Encours des emprunts				
Au début de l'exercice		458 325 315	437 601 747	437 601 747
A la fin de l'exercice		386 415 043	463 042 362	458 325 315
Moyenne		422 370 179	450 322 055	447 963 531
Taux moyen		4,48%	4,47%	8,88%

B & E.F : Banques et Etablissements financiers

F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

Note 19 : Produits des placements

Les produits des placements se détaillent comparativement comme suit :

		30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Produits des placements à court terme (1)		2 193 757	2 463 067	3 951 911
Revenus des certificats de dépôt		2 193 757	2 463 067	3 951 911
Produits des placements à long terme (2)		326 815	418 873	534 843
Dividendes		279 000	361 000	361 000
Revenus nets des fonds gérés		23 065	36 846	152 816
Intérêts sur obligations		-	1 227	1 227
Jetons de présence		24 750	19 800	19 800
Total		2 520 572	2 881 940	4 486 754

Note 20 : Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se détaillent comparativement comme suit :

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Produits locatifs des contrats de location simple	17 054	3 724	33 843
Commissions d'études sur participations	-	4 985	-
Intérêts sur prêts au personnel	27 047	24 534	48 598
Subventions d'exploitation (Avance TFP)	80 479	69 987	69 987
Ristournes sur contrats d'assurance	-	30 575	237 952
Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	35 551	16 281	38 544
Total	160 131	150 086	428 925

Le montant de la rubrique subvention d'exploitation (Avance TFP) est relatif à l'avance sur crédit de la formation professionnelle pour l'année 2022.

Note 21 : Charges de personnel

Figurent sous cet intitulé les avantages du personnel, c'est-à-dire toutes formes de contrepartie donnée par la société au titre des services rendus par ses salariés et dirigeants.

Les avantages du personnel de la société comprennent :

- Les avantages à court terme comme les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés payés et les congés maladie, l'intéressement et les primes ainsi que les avantages non monétaires dont bénéficient les salariés en activité et les dirigeants ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi comme les pensions et autres prestations de retraite ainsi que l'indemnité de départ à la retraite.

Cette rubrique entregistre au 30 Juin 2022 la somme de 4 851 KDT contre 4 227 KDT au 30 Juin 2021 et 8 743 KDT au 31 Décembre 2021 et se détaille comme suit :

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Avantages à court terme	(4 303 986)	(3 708 291)	(7 853 540)
Salaires et compléments de salaires	(2 521 222)	(2 296 854)	(5 508 508)
Bonus et prime de bilan	(1 002 783)	(877 229)	(1 157 353)
Autres charges de personnel	(437 792)	(211 981)	(569 469)
Cotisations aux régimes de base de sécurité sociale (*)	(324 514)	(305 598)	(586 278)
Cotisations au régime de réparation des accidents de travail	(17 675)	(16 629)	(31 932)
Avantages postérieurs à l'emploi	(546 848)	(518 606)	(889 008)
Cotisations patronales au régime de retraite de base	(261 237)	(246 010)	(471 960)
Cotisations patronales au régime de retraite complémentaire	(122 641)	(113 817)	(171 888)
Primes d'assurance-Complément retraite	(83 149)	(123 779)	(233 444)
Primes d'assurance-Indemnité de départ à la retraite	(79 820)	(35 000)	(11 716)
Total	(4 850 834)	(4 226 897)	(8 742 548)

L'ATL cotise aux régimes obligatoires de sécurité sociale tels que prévus par la législation en vigueur. Il s'agit, en l'occurrence, des régimes suivants :

- Régime des prestations familiales et des assurances sociales institué par la loi n° 60-30 du 14 décembre 1960 relative à l'organisation des régimes de sécurité sociale telle que modifiée et complétée par les textes subséquents ;
- Régime de base de l'assurance maladie institué par la loi n° 2004-71 du 2 août 2004 portant institution d'un régime d'assurance maladie.
- Régime de réparation des préjudices des accidents de travail et des maladies professionnelles institué par la loi n° 94-28 du 21 février 1994 relative à la réparation des préjudices résultant des accidents du travail et des maladies professionnelles, telle que modifiée ou complétée par la loi n° 95-103 du 27 novembre 1995 ;

Les taux et l'assiette des cotisations dues à la C.N.S.S, pour la couverture des régimes obligatoires précités sont fixés comme suit :

Taux applicables à partir du 1er juillet 2009 :

Régime de sécurité sociale	Employeur	Employé	Total
Prestations familiales/assurances sociales (*)	5,18%	1,87%	7,04%
Assurance maladie	4,00%	2,75%	6,75%
Accidents de travail	0,50%		0,50%
Total	9,68%	4,62%	14,29%

(*) Nette de la contribution au régime de retraite de base décomptée sur la base d'une quote-part égale 7,25/20ème [article 5 (b) du décret n° n°74-499 du 27 avril 1974]

Assiette :

Les cotisations susvisées sont assises sur l'ensemble des éléments des salaires, émoluments, indemnités et tous autres avantages, en espèces ou en nature liés à la qualité de salarié, accordés directement ou indirectement, y compris les avantages accordés par l'intermédiaire de structures issues de l'entreprise et ce, quelles que soient les modalités de leur octroi. Sont entièrement ou partiellement exclus de l'assiette de cotisations les avantages, revêtant un caractère de remboursement de frais, d'indemnisation ou d'action sociale, culturelle et sportive au profit du salarié. La liste des avantages exclus de l'assiette des cotisations, ainsi que les taux et les plafonds d'exemption sont fixés par le décret n° 2003-1098 du 19 mai 2003.

L'ATL cotise à la C.N.S.S au titre des régimes nationaux de retraite de base et complémentaire. Le personnel de la société bénéficie, en outre, d'un régime d'assurance groupe de retraite.

Cotisations au régime obligatoire de retraite de base :

L'ATL cotise au régime obligatoire de retraite de base tel que prévu par la loi n° 60-33 du 14 décembre 1960, instituant un régime d'invalidité, de vieillesse et de survie et un régime d'allocation de vieillesse et de survie, dans le secteur non agricole.

Les taux de cotisations dues à la C.N.S.S et qui sont applicable à la même assiette que celle prévue pour les régimes obligatoires de sécurité sociale (Cf. supra) sont fixés par le décret n° n°74-499 du 27 avril 1974 :

Régime de sécurité sociale	Employeur	Employé	Total
Cotisations directes (article 9)	2,50%	2,75%	5,25%
Contributions indirectes (article 5)	4,89%	1,81%	6,71%
Total	7,39%	4,56%	11,96%

Cotisations au régime de retraite complémentaire :

L'ATL cotise au régime facultatif de retraite complémentaire au profit des salariés dont la rémunération brute annuelle cotisable au régime obligatoire dépasse le plafond de 6 fois le SMIG, et ce conformément au règlement instituant ledit régime tel qu'approuvé par arrêtés du Ministre des affaires sociales du 18 novembre 1978 et du 27 janvier 1997.

L'assiette et le taux des cotisations sont définis comme suit :

- L'assiette de cotisation est constituée par le différentiel entre la rémunération brute annuelle cotisable au régime obligatoire et le plafond de 6 fois le SMIG.
- Le taux de cotisation, fixé à 9%, est réparti à raison de 2/3 à la charge de l'adhérent et de 1/3 à la charge du participant.

Contributions au régime d'assurance groupe de retraite :

L'ATL a mis en place, par accord d'entreprise conclu avec une compagnie d'assurance vie, une retraite par capitalisation moyennant le versement d'une prime annuelle. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'un capital ou d'une rente viagère venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Note 22 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comparativement comme suit :

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Honoraires et autres rémunérations	(492 568)	(414 498)	(786 111)
Achats d'exploitation (carburants, traites, etc.)	(164 076)	(142 649)	(259 745)
Autres impôts et taxes	(247 358)	(284 915)	(507 621)
Publicité, publications et relations publiques	(88 183)	(55 270)	(124 072)
Frais postaux et de télécommunication	(109 532)	(93 156)	(194 594)
Services bancaires et assimilés	(146 035)	(206 525)	(375 929)
Frais d'entretien, nettoyage et gardiennage	(104 701)	(170 110)	(244 843)
Cotisations APB	(15 450)	(11 550)	(17 400)
Loyers et charges locatives	(128 457)	(79 882)	(183 851)
Frais de gestion des valeurs mobilières	(50 695)	(53 936)	(96 729)
Autres charges d'exploitation	(225 637)	(201 409)	(399 354)
Total	(1 772 692)	(1 713 899)	(3 190 248)

Note 23 : Dotations aux amortissements et aux résorptions

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et aux comptes de résorptions de frais préliminaires se détaillent comparativement comme suit :

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	(50 588)	(53 286)	(109 139)
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	(227 145)	(261 989)	(511 405)
Dotations aux résorptions des frais d'augmentation de capital	-	(35 621)	(71 241)
Total	(277 733)	(350 895)	(691 785)

Note 24 : Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées

Le coût du risque de contrepartie encouru sur la clientèle ainsi que les dotations nettes des reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs et pour risques et charges se présentent comparativement comme suit :

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Coût du risque	(5 459 715)	(4 989 908)	(10 265 340)
Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	(5 459 715)	(4 989 908)	(10 265 340)
Pertes sur créances radiées	-	-	(3 647 148)
Reprises de provisions suite à la radiation de créances	-	-	3 245 091
Annulation de produits réservés sur créances radiées	-	-	402 057
Variation des provisions sur autres actifs	(17 053)	1 460	4 114
Dotations	(17 582)	-	-
Reprises	529	1 460	4 114
Variation des provisions pour risques et charges	(200 000)	(300 000)	(511 627)
Dotations	(200 000)	(300 000)	(885 227)
Reprises	-	-	373 600
Total	(5 676 767)	(5 288 448)	(10 772 852)

Note 25 : Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres se détaillent comparativement comme suit :

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Dotations	(175 000)	(350 000)	(714 873)
Reprises	-	-	360 970
Total	(175 000)	(350 000)	(353 903)

Note 26 : Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires entregistrent au 30 Juin 2022 la somme de 286 KDT contre 211 KDT au 30 Juin 2021 et 542 KDT au 31 Décembre 2021 et se détaille comme suit :

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Profits exceptionnels	286 072	210 678	541 593
Total	286 072	210 678	541 593

Ces produits proviennent essentiellement des opérations exceptionnelles réalisées sur les contrats de location : tel que l'a purement des règlements non affectés, les cessions des biens récupérés, le recouvrement de certaines créances radiées, les montants payés par les sociétés d'assurances....

Note 27 : Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires entregistrent au 30 Juin 2022 la somme de 52 KDT contre 7 KDT au 30 Juin 2021 et 19 KDT au 31 Décembre 2021 et se détaille comme suit :

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Pertes exceptionnelles	(51 860)	(6 827)	(19 041)
Total	(51 860)	(6 827)	(19 041)

Note 28 : Impôt sur les bénéfices

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

		30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Charge courante d'impôt sur les bénéfices	28.1	(3 523 128)	(2 150 613)	(4 324 299)
Total		(3 523 128)	(2 150 613)	(4 324 299)

Note 29 : Eléments extraordinaires

Contribution conjoncturelle exceptionnelle

L'article 39 de la loi de finances pour l'année 2020 a prévu le relèvement, à titre temporaire, de la Contribution Sociale de Solidarité due par les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés au taux de 35%, et ce, pour une période de 3 ans allant de l'année 2020 jusqu'à l'année 2022.

La Contribution Sociale de Solidarité, est égale au cours de la période 2020-2022, à la différence entre l'impôt sur les sociétés du au taux de 35% majoré de 3 points et l'impôt sur les sociétés dû selon ledit taux sans la majoration des trois points avec un minimum égal à 300 dinars, et ce, pour les banques et les établissements financiers prévus par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Note 30 : Encaissements autres que leasing

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

		30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Encaissements sur créances des contrats de location simple		17 054	359 759	384 968
Jetons de présence perçus		24 750	19 800	19 800
Ristournes encaissées sur contrats d'assurance		-	11 342	218 719
Remboursement de sinistres sur immobilisations propres		35 551	16 281	38 544
Autres		865 082	66 491	376 859
Total		942 437	473 673	1 038 891

Note 31 : Intérêts perçus

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

		30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Intérêts perçus sur placements à long terme		185 260	-	1 227
Intérêts perçus sur placements à court terme		1 722 709	2 546 475	4 155 072
Intérêts perçus sur comptes courants bancaires débiteurs		262 435	83 499	184 447
Intérêts perçus sur prêts au personnel		2	133	-
Total		2 170 407	2 630 107	4 340 746

Note 32 : Intérêts payés

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Intérêts payés sur emprunts obligataires	(4 723 583)	(7 108 780)	(16 784 432)
Intérêts payés sur emprunts auprès de B & E. F	(1 444 398)	(1 501 756)	(2 627 545)
Intérêts payés sur emprunts extérieurs	(3 508 728)	(3 243 274)	(5 679 149)
Contributions payées au F.P.C	(4 925 261)	(810 985)	(7 286 977)
Intérêts payés sur certificats de leasing	(790 066)	(1 815 270)	(3 726 570)
Intérêts payés sur comptes courants bancaires	(143 414)	(24 129)	(122 690)
Total	(15 535 449)	(14 504 194)	(36 227 364)

B & E.F : Banques et Etablissements financiers F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

Note 33 : Impôts sur le résultat payés

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Impôt sur les sociétés payé	(738 902)	(2 697 276)	(6 653 327)
Acomptes provisionnels payés	(1 297 290)	(1 318 684)	-
Retenues à la source opérée par les tiers	(47 440)	56 624	71 029
Total	(2 083 632)	(3 959 336)	(6 582 298)

Note 34 : Dividendes reçus sur placements à long terme

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Dividendes perçus sur titres UNIFACTOR	279 000	361 000	361 000
Total	279 000	361 000	361 000

Note 35 : Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Produits perçus sur FG 3 SICAR INVEST	-	-	64 783
Produits perçus sur FG 3 ATD SICAR	69 855	-	56 046
Total	69 855	-	120 829

Note 36 : Décaissements sur acquisition de placements à long terme

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Participation	-	(5 000 000)	(5 000 000)
Total	-	(5 000 000)	(5 000 000)

Note 37 : Encaissements provenant de la cession de placements à long terme

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Remboursements sur fonds à capital risque	-	1 489 104	2 523 926
Remboursements sur emprunt national	-	-	20 000
Total	-	1 489 104	2 543 926

Note 38 : Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Coût d'entrée des immobilisations incorporelles acquises	(36 750)	(68 500)	(102 256)
Coût d'entrée des immobilisations corporelles acquises	(250 109)	(64 421)	(190 377)
TVA récupérable et autres droits sur acquisition d'immobilisations	(17 604)	(21 989)	(42 720)
Dettes envers les fournisseurs d'immobilisations en fin de période	23 000	90 849	-
Total	(281 462)	(64 061)	(335 353)

Note 39 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Valeur brute des immobilisations cédées	173 882	97 376	191 986
Amortissements cumulés des immobilisations cédées	(173 137)	(89 288)	(181 494)
Résultat de cession des immobilisations	143 156	84 348	131 718
Total	143 901	92 436	142 210

Note 40 : Dividendes versés

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Détachement de dividendes	(6 500 000)	(2 437 500)	(2 437 500)
Dividendes non versés	28	11	11
Total	(6 499 972)	(2 437 489)	(2 437 489)

Note 41 : Encaissements provenant des emprunts

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Encaissements sur émission d'emprunts obligataires	-	-	40 000 000
Encaissements sur emprunts extérieurs	-	98 182 500	117 488 281
Total	-	98 182 500	157 488 281

Note 42 : Remboursement des emprunts

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Remboursements sur emprunts obligataires	(26 906 000)	(33 462 000)	(60 844 100)
Remboursements sur emprunts extérieurs	(26 753 070)	(13 832 856)	(29 468 426)
Remboursements sur crédits bancaires à moyen terme	(5 226 564)	-	-
Flux net sur crédits bancaires à court terme	-	(17 800 000)	(21 623 483)
Flux net sur certificats de leasing	(10 000 000)	(6 000 000)	(20 000 000)
Total	(68 885 634)	(71 094 856)	(131 936 010)

Note 43 : Trésorerie

Le détail des composantes de la trésorerie de la société se présente comparativement comme suit :

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Avoirs en banques	9 948 624	18 159 072	6 742 451
Découverts bancaires	(27 295)	(16 338)	(149 861)
Avoirs chez les Intermédiaires en bourse	79	79	79
Avoirs en caisse	45 424	5 989	29 917
Placements en OPCVM de distribution obligataire	321	321	321
Total	9 967 153	18 149 123	6 622 907

Note 44 : Transactions avec les parties liées

44.1- Nature des relations avec les parties liées

Les principales parties liées à la société ATL sont les actionnaires de référence exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable ainsi que les sociétés apparentées auxdits actionnaires et ayant des dirigeants communs avec l'ATL. La liste des parties liées à l'ATL se présente comme suit :

A.T. B	Actionnaire détenant 40,72% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci un contrôle de droit.
ENNAKL	Actionnaire détenant 8,21% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
B.N. A	Actionnaire détenant 10,77% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
ATD SICAR	Filiale de l'A.T. B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de l'A.T. B au 31 décembre 2020 : 44,09%) (**)
A.F.C	Entreprise associée de l'A.T. B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de l'A.T. B au 31 décembre 2020 : 34,29%) (**)
FCP SALAMETTE CAP (*)	Entreprise associée de l'A.T. B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de l'A.T. B au 31 décembre 2020 : 0,12%) (**)
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV(****)	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de la B.N.A au 31 décembre 2020 : 0,081%) (**)
S.I.C.A.R INVEST	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de la B.N.A au 31 décembre 2020 : 74,75%) (***)
B.N.A CAPITAL	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de la B.N.A au 31 décembre 2020 : 99,26%) (***)

(*) OPCVM dont le gestionnaire est l'A.F.C et le dépositaire est l'A.T.B

(**) Selon les derniers états financiers consolidés publiés du groupe A.T.B.

(***) Selon les derniers états financiers consolidés publiés du groupe B.N.A.

(****) SICAV obligataire

Note 45 : Engagements hors bilan

45.1- Autres engagements donnés

Sous cet intitulé figurent le principal à échoir et les intérêts à courir au titre des tirages imputés sur les lignes BIRD, BAD et KFW. Leur détail se présente comme suit :

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Principal à échoir sur emprunts extérieurs	49 353 685	41 056 459	50 949 629
Intérêts à courir sur emprunts extérieurs	13 679 668	12 144 910	14 362 006
Total	63 033 353	53 201 369	65 311 635

45.2- Garanties reçues d'établissements bancaires

Sous cet intitulé figurent les autorisations irrévocables et confirmées données en faveur de la BCT, sur ordre et pour le compte de l'ATL, par deux banques de la place en vue de débiter leurs comptes ouverts chez la Banque Centrale du montant exigible au titre des emprunts extérieurs susvisés.

Note 46 : Evénements postérieurs à la clôture

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 29 Aout 2022. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Ces états financiers sont préparés selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation.

IV.3.6 Avis des commissaires aux comptes sur les états financiers semestriels arrêté au 30 juin 2022



F.M.B.Z KPMG Tunisie Immeuble KPMG
Les jardins du Lac - Lac II
Tel : +216 71 194 344
Fax : +216 71 194 320
Email : mzammouri@kpmg.com



02, Rue 7299 - ElMenzeh 9A – ElManar II
- 1013 Tunis
Tél. +216 71 880 933
Fax. +216 71 872 115
Email : cmc@hexabyte.tn

ARAB TUNISIAN LEASE Avis des Commissaires aux Comptes sur Les Etats Financiers Semestriels Arrêtés au 30 juin 2022

1- En application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel qu'ajouté par l'article 18 de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, nous avons procédé à un examen limité des états financiers semestriels de l'Arab Tunisian Lease couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2022 et faisant apparaître un total des capitaux propres de 109 665 Mille Dinars y compris un résultat bénéficiaire de 5 496 Mille Dinars.

Responsabilité de la direction pour les états financiers intermédiaires

2- L'élaboration des états financiers relève de la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société « ARAB TUNISIAN LEASE ». Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers semestriels sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

3- Nous avons conduit cet examen en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les états financiers semestriels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais consiste à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires et nous n'exprimons pas, en conséquence, une opinion d'audit.

Avis sur les états financiers semestriels

4- Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas eu connaissance ou relevé d'éléments qui nous laissent à penser que les états financiers semestriels ci-joints ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société « ARAB TUNISIAN LEASE » au 30 juin 2022 conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Comme indiqué dans la note 15.1 aux états financiers, l'Arab Tunisian lease est soumise à un contrôle fiscal approfondi pour la période allant du 01/01/2018 au 31/12/2020 et ce selon une notification en date du 18/05/2022.

A la date du présent rapport, l'impact définitif de cette situation ne peut être estimé.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question

Tunis, le 31 Août 2022

Les commissaires aux comptes

FMBZ KPMG
Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI



Cabinet CMC
Mr Chérif BEN ZINA



IV.3.7 Notes explicatives, complémentaires et rectificatives relatives aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2022

1) Note portant sur la situation à ce jour du contrôle fiscal approfondi mentionné par les commissaires aux comptes au niveau de leur rapport sur les états financiers arrêtés au 30/06/2022:

La mission de contrôle fiscale a été ouverte le 20/06/2022 et a porté sur les exercices 2018, 2019, 2020 et 2021.

Le 16/12/2022, l'administration fiscale a notifié les résultats de la vérification pour un montant en principal et intérêt de 1,893 MDT.

Des provisions pour risques et charges sont déjà constituées par l'ATL pour un montant de 2,1 MDT (Cf. note n°15).

L'ATL a envoyé sa réponse le 29/12/2022 en apportant des justificatifs sur certains chefs de redressement. L'impact définitif ne peut être estimé.

2) Informations complémentaires prévues par la NCT 19

Conformément au paragraphe 9 point (a) de la norme comptable 19 aux états financiers intermédiaires, l'ATL déclare que les mêmes principes et méthodes comptables ont été utilisés dans les états financiers intermédiaires par rapport aux plus récents états financiers annuels.

Conformément au paragraphe 9 point (c) de la norme comptable 19 aux états financiers intermédiaires, les états financiers arrêtés au 30/06/2022 ne comportent pas des éléments inhabituels de par leur nature, taille ou incidence, affectant les actifs, les passifs, les capitaux propres, le résultat net ou les flux de trésorerie.

Conformément au paragraphe 9 point (d) de la norme comptable 19 aux états financiers intermédiaires, les états financiers arrêtés au 30/06/2022 ne comportent pas des changements d'estimation des montants présentés dans les précédents états financiers intermédiaires de l'exercice en cours ou des changements d'estimation dans les montants présentés dans les états financiers annuels précédents.

Conformément au paragraphe 9 point (i) de la norme comptable 19 aux états financiers intermédiaires, les états financiers arrêtés au 30/06/2022 ne comportent pas des changements dans la structure de l'entreprise pendant la période intermédiaire, y compris les regroupements, les acquisitions ou la cession de filiales et les investissements à long terme, restructurations et abandons d'activité.

3) Note explicative de la note 8.1 « Portefeuille investissements » portant sur la détention par l'ATL d'une participation supérieure à 20% dans le capital de la société SARI et de la société ATL LLD et ce, contrairement aux dispositions de l'article 75 de la loi 2016-48 (loi bancaire).

Concernant la société SARI : la participation de l'ATL dans la société SARI, qui dépasse les limites réglementaires prévues par les dispositions de l'article 75 de la loi n°2016-48, fera l'objet d'une augmentation de capital (qui n'est pas encore entamée) et sera pilotée par la banque mère et à laquelle l'ATL ne va pas participer. La participation de l'ATL sera portée à moins de 20% après cette opération.

Concernant la société ATL LLD : cette filiale a été créée à la fin de l'année 2019 avec un agrément de société de location de voitures, spécialisée dans l'activité de Location Longue Durée (LLD). Il s'agit d'une activité équivalente au leasing opérationnel qui constitue une activité connexe au leasing financier, en attendant le changement du cadre légal. En effet, les opérateurs du secteur de leasing ont déjà adressé aux autorités compétentes depuis 2019 un projet d'amendement de la loi 94-89 accompagné d'une étude approfondie réalisée par un cabinet spécialisé. A ce jour la BCT n'a pas donné de suite à ce dossier.

4) Note complémentaire à la note 15 « Autres passifs » portant sur le détail des rubriques « provisions pour risques et charges » et « provisions affaires en contentieux » au 30/06/2022 :

La rubrique provisions pour risque et charge : le solde du compte couvre le risque fiscal et social.

Il y a lieu de signaler que le dernier contrôle social subi par l'ATL a couvert la période 2014-2016. L'ATL a opté pour la clôture du dossier en 2021 par le paiement d'un montant de 480 mDT. L'ATL procède à la constitution de

provisions pour risques et charges pour couvrir le risque social des années qui pourraient être concernées. Au 30/06/2022, le montant des provisions constituées à ce titre est de 400 md.

La rubrique provisions affaires en contentieux : le solde couvre le risque sur un client, le montant objet de la provision a été viré au compte de la trésorerie générale, dossier clôturé.

5) Note sur les évènements postérieurs

Le 16/12/2022, l'administration fiscale a notifié les résultats de la vérification pour un montant en principal et intérêt de 1 893 MD.

Des provisions pour risques et charges pour un montant de 2,1 MDT sont déjà constituées par l'ATL (Cf. note n°15)

L'ATL a envoyé sa réponse le 29/12/2022 en apportant des justificatifs sur certain chefs de redressement. L'impact définitif ne peut être estimé

A part l'évènement relatif au contrôle fiscal, aucun évènement postérieur majeur n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et jusqu'à la date d'aujourd'hui.

6) Note rectificative de la note « Avantages postérieurs à l'emploi »

L'ATL a souscrit au profit de son personnel une assurance de départ à la retraite pour couvrir le versement d'une indemnité de départ à la retraite égale à douze fois le dernier salaire mensuel brut.

7) Note rectificative à la note 9.2 « Immobilisations corporelles »

Cette rubrique totalise, au 30 Juin 2022, une valeur nette comptable de 3 829 KDT contre 3 707 KDT au 30 Juin 2021 et 3 618 KDT au 31 Décembre 2021.

Le tableau de variation des immobilisations corporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit:

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				VCN
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions /Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/ Retraits	Fin de l'exercice	
Terrains		14 250			14 250					14 250
Constructions	5% & 2%	4 315 806			4 315 806	(1 703 862)	(46 876)		(1 750 738)	2 565 068
Matériel de transport (*)	20,0%	1 475 702	370 499	(167 661)	1 678 539	(1 243 686)	(87 794)	167 010	(1 164 471)	514 068
Equipe-ments de bureau	10,0%	584 882	19 710	(3 865)	600 727	(473 341)	(11 995)	3 771	(481 565)	119 162
Matériel informatique	33,3%	1 000 706	11 540		1 012 246	(849 327)	(35 384)		(884 711)	127 535
Installations générales	10,0%	1 519 778	34 458	(2 356)	1 551 879	(1 024 539)	(45 096)	2 356	(1 067 278)	484 601
Immob encours		1 500	3 000		4 500					4 500
TOTAUX		8 912 624	439 207	(173 882)	9 177 947	(5 294 755)	(227 145)	173 137	(5 348 763)	3 829 184

*Parmi les éléments de la rubrique « Matériel de transport » figurent des véhicules exploités dans le cadre de contrats de location financement. La valeur brute, les amortissements cumulés et la valeur nette comptable de ces actifs se détaille, comparativement, comme suit :

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Valeur brute	533 994	533 994	533 994
Amortissements antérieurs	(533 994)	(515 667)	(515 667)
Amortissements de l'exercice	-	(18 327)	(18 327)
Valeur nette comptable	-	-	-

8) Note rectificative du tableau des mouvements des capitaux propres

Intitulé	Capital social	Prime d'émission	Réserves légales	Réserves pour R.E (*)	Réserve extraordinaires	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat se l'exercice	Total
Soldes au 31/12/2020	32 500 000	25 250 000	2 665 762	25 234 069	6 000 000	1 507 474	3 149 484	5 466 442	101 773 231
Augmentation du capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectations décidées par l'AGO	-	-	486 803	3 879 869	-	200 000	899 770	(5 466 442)	-
Dividendes décidés par l'AGO	-	-	-	-	-	-	(2 437 500)	-	(2 437 500)
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	11 333 149	11 333 149
Soldes au 31/12/2021	32 500 000	25 250 000	3 152 565	29 113 938	6 000 000	1 707 474	1 611 754	11 333 149	110 668 880
Augmentation du capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements	-	-	-	(1 760 193)	-	-	1 760 193	-	-
Affectations décidées par l'AGO	-	-	735 255	-	-	200 000	10 397 894	(11 333 149)	-
Dividendes décidés par l'AGO	-	-	-	-	-	-	(6 500 000)	-	(6 500 000)
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	5 496 588	5 496 588
Soldes au 30/06/2022	32 500 000	25 250 000	3 887 820	27 353 745	6 000 000	1 907 474	7 269 841	5 496 588	109 665 468

IV.3.8 Les engagements financiers au 30/06/2022

En DT

Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
1- Engagements donnés						
a) garanties personnelles						
* Cautionnement						
* Aval	63 033 353	banques				
* Autres garanties						
b) Garanties réelles						
* Hypothèques						
* Nantissements (effets)						
c) Effets escomptés et non échus						
d) Créances à l'exportation mobilisés						
e) Abandon de créances						
f) Engagements sur titre non libéré						
g) Engagement par signature	51 409 126	clients				
Total	114 442 479					
2- Engagements reçus						
a) garanties personnelles						
* Cautionnement						
* Aval	63 033 353	banques				
* Autres garanties (dépôts affectés)						
b) Garanties réelles						
* Hypothèques	5 895 558	clients				
* Nantissements						
c) Effets escomptés et non échus						
d) Créances à l'exportation mobilisées						
e) Engagements sur intérêts à échoir sur contrats actifs	103 444 824	clients				
Total	172 373 735					
3- Engagements réciproques						
* Emprunts obtenus non encore encaissés	140 000 000	banques				
* Crédit consenti non encore versé	16 627 845	banques				
* Opération de portage	151 800	investisseurs				
* Crédit documentaire						
* Commande d'immobilisation						
* Commande de longue durée						
* Contrats avec le personnel prévoyant des supérieurs à ceux prévus par la convention collective						
Total	156 779 645					

IV.3.9 Encours des emprunts émis par l'ATL

➤ Emprunts obligataires au 30/06/2022

Emprunt	Montant de l'emprunt (en DT)	Taux d'intérêt (annuel constant, in fine)	Type d'amortissement	Date première échéance	Date dernière échéance	Encours (en DT) au 31/12/2021	Encours (en DT) au 30/06/2022
EO ATL 2014-3-3	20 080 000	7,80%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	09/02/2018	09/02/2022	4 016 000	0
EO ATL 2015-1-3	31 500 000	7,85%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	13/07/2018	13/07/2022	6 300 000	6 300 000
EO ATL 2015-2-3	25 950 000	7,75%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	25/02/2019	25/02/2023	10 380 000	5 190 000
EO ATL 2016-1-2	20 700 000	7,75%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	27/06/2019	27/06/2023	8 280 000	4 140 000
EO ATL 2017-1-1	10 454 000	7,55%	annuel constant, 5 ans	15/03/2018	15/03/2022	2 090 800	0
EO ATL 2017-1-2	5 000 000	TMM+2,35%	annuel constant, 5 ans	15/03/2018	15/03/2022	1 000 000	0
EO ATL 2017-1-3	34 546 000	7,80%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	15/03/2020	15/03/2024	20 727 600	13 818 400
EO ATL Subordonné 2017	20 000 000	7,90%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	16/10/2020	16/10/2024	12 000 000	12 000 000
EO ATL 2017-2-1	3 150 000	7,65%	annuel constant, 5 ans	02/03/2019	02/03/2023	1 260 000	630 000
EO ATL 2017-2-2	5 750 000	TMM+2,35%	annuel constant, 5 ans	02/03/2019	02/03/2023	2 300 000	1 150 000
EO ATL 2017-2-3	8 900 000	7,95%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	02/03/2021	02/03/2025	7 120 000	5 340 000
EO ATL 2018-1-1	5 781 000	8,30%	annuel constant, 5 ans	17/07/2019	17/07/2023	2 312 400	2 312 400
EO ATL 2018-1-2	15 378 500	TMM+2,20%	annuel constant, 5 ans	17/07/2019	17/07/2023	6 151 400	6 151 400
EO ATL 2018-1-3	4 251 000	8,50%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	17/07/2021	17/07/2025	3 400 800	3 400 800
EO ATL 2019-1	20 000 000	11,60%	annuel constant, 5 ans	06/12/2020	06/12/2024	12 000 000	12 000 000
EO ATL 2020-1	40 000 000	10,30%	annuel constant, 5 ans	16/10/2021	16/10/2025	32 000 000	32 000 000
EO ATL 2021-1-1	21 000 000	9,60%	annuel constant, 5 ans	13/01/2023	13/01/2027	21 000 000	21 000 000
EO ATL 2021-1-2	19 000 000	9,80%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	13/01/2025	13/01/2029	19 000 000	19 000 000
Total						171 339 000	144 433 000

➤ Emprunts bancaires au 30/06/2022

Libellé	Taux	Amortissement	Date première échéance	Date dernière échéance	Encours au 30/06/2022 (En DT)
ATB 2018	TMM+2,3%	semestriel, amortissement constant, 5 ans	02/01/2019	30/06/2023	2 368 310
BARAKA BANK	10,58%	mensuel, amortissement constant, 3 ans	30/09/2019	30/10/2022	11 000 000
STB	TMM+3%	trimestriel, amortissement constant, 5 ans	28/02/2021	30/11/2025	3 500 000
BIAT	TMM+3%	trimestriel, amortissement constant, 7 ans	19/03/2021	19/12/2027	10 000 000
ATTIJARI BANK	TMM+2,25%	trimestriel, amortissement constant, 5 ans	28/03/2021	28/12/2025	1 400 000
ATTIJARI BANK	TMM+2,25%	trimestriel, amortissement constant, 4 ans	28/03/2022	28/12/2025	7 000 000
Total					35 268 310

➤ Emprunts extérieurs au 30/06/2022

Libellé	Taux	Amortissement	Date première échéance	Date dernière échéance	Encours au 30/06/2022 (En DT)
BAD	4,72%	semestriel constant, 10 ans, 3 ans grâce	15/11/2013	15/05/2023	682 363
BEI 1	0,29%	semestriel, constant, 7 ans dont 2 ans de grâce	02/02/2017	02/02/2024	6 500 600
BEI 2	0,26%	semestriel, constant, 7 ans dont 2 ans de grâce	16/06/2017	16/06/2024	9 857 839
BERD 1	TMM +2,5%	semestriel constant, 5 ans, dont 18 mois de grâce	17/05/2019	17/05/2024	17 183 584
BERD 2	TMM +2,5%	semestriel constant, 5 ans, dont 18 mois de grâce	04/12/2019	04/12/2024	9 013 576
BERD 3	3,00%	semestriel constant, 5 ans, dont 18 mois de grâce	30/03/2021	16/02/2026	14 445 774
BIRD 1	4,11%	semestriel constant, 10 ans, 3 ans grâce	27/02/2013	15/11/2022	293 495
BIRD 2	0,042	semestriel constant, 10 ans, 3 ans grâce	26/03/2013	15/11/2022	284 599
BIRD 3	TMM +1,75	semestriel constant, 10 ans, 3 ans grâce	03/12/2015	15/07/2027	2 441 435
BIRD 4	TMM +1,75	semestriel constant, 10 ans, 3 ans grâce	20/06/2016	15/01/2028	1 329 345
BIRD 5	TMM +1,75	semestriel constant, 10 ans, 3 ans grâce	15/01/2018	15/07/2029	2 500 000
BIRD 6	TMM +1,75	semestriel constant, 10 ans, 3 ans grâce	15/01/2019	15/07/2030	3 116 667
GGF 1	3,45%	semestriel, constant, 7 ans dont 18 mois de grâce	28/06/2017	17/06/2024	8 273 505
GGF 2	3,52%	semestriel, constant, 7 ans dont 18 mois de grâce	17/02/2021	16/03/2026	16 251 500
KFW 1	4,75%	semestriel, constant, 10 ans dont 3 ans de grâce	15/05/2021	15/11/2030	11 400 000
KFW 2	4,75%	semestriel, constant, 10 ans dont 3 ans de grâce	15/05/2021	15/11/2030	16 000 000
KFW 3	4,75%	semestriel, constant, 10 ans dont 3 ans de grâce	15/11/2021	15/11/2030	10 500 000
KFW 4	4,75%	semestriel, constant, 10 ans dont 3 ans de grâce	15/05/2022	15/11/2030	805 781
PROPARCO	3,60%	semestriel, constant, 5 ans dont 1 an de grâce	04/03/2021	15/02/2026	43 330 668
SANAD 2	3,50%	semestriel, constant, 5 ans dont 6 mois de grâce	28/06/2017	07/07/2022	3 611 447
SANAD 3	3,49%	semestriel, constant, 5 ans dont 12 mois de grâce	04/12/2020	05/01/2026	28 891 556
Total					206 713 734

IV.3.10 Structure des souscripteurs à l'emprunt obligataire ATL 2022-1

Catégorie	Nombre des souscripteurs	Nombre d'obligations	Montant souscrit en DT Souscrit à TF	En %
SICAV	15	242 000	24 200 000	60,5%
Assurance	5	44 000	4 400 000	11,0%
Banques	0	0	0	0,0%
FCP	7	92 800	9 280 000	23,2%
Caisse	0	0	0	0,0%
Personne Physique	49	21 200	2 120 000	5,3%
SICAR	0	0	0	0,0%
Total	76	400 000	40 000 000	100,0%

IV.3.11 Soldes intermédiaires de gestion au 30 juin

En DT

Produits	Solde au 30/06/2022	Solde au 30/06/2021	Solde au 31/12/2021	Charges	Solde au 30/06/2022	Solde au 30/06/2021	Solde au 31/12/2021	Soldes	Solde au 30/06/2022	Solde au 30/06/2021	Solde au 31/12/2021
Revenus de Leasing	34 481 185	33 341 178	68 441 397	Charges financières nettes	(18 804 100)	(20 083 857)	(39 643 490)				
Intérêts de retard	1 515 935	1 537 165	3 487 821								
Variation des produits réservés	509 230	-1 552 299	427 183								
Autres produits sur opérations de leasing	1 267 658	1 327 293	2 439 709								
Autres produits d'exploitation	160 131	150 086	428 925								
Produits d'exploitation	37 934 139	34 803 423	75 225 035	Total des charges nettes financières	(18 804 100)	(20 083 857)	(39 643 490)	Marge commerciale	19 130 039	14 719 566	35 581 545
Marges commerciale (PNB)	19 130 039	14 719 566	35 581 545	Charges de personnel	(4 850 834)	(4 226 897)	(8 742 548)				
Produits des placements	2 520 572	2 881 940	4 486 754	Autres charges d'exploitation	(1 772 692)	(1 713 899)	(3 190 248)				
Sous Total	21 650 611	17 601 506	40 068 299	Sous Total	(6 623 526)	(5 940 796)	(11 932 796)	Excédent Brut d'Exploitation	15 027 085	11 660 710	28 135 503
Excédent Brut d'Exploitation	15 027 085	11 660 710	28 135 503	Dotations aux amortissements	(277 733)	(350 895)	(691 785)				
Reprise sur provisions sur créances	0	0	0	Dotations aux provisions sur créances	(5 459 715)	(4 989 908)	(10 265 340)				
Reprise sur provisions sur titres	-	-	360 970	Dotations aux provisions sur titres	(175 000)	(350 000)	(714 873)				
Reprise sur provisions sur risques	529	1 460	4 114	Dotations aux provisions sur risques divers	(217 582)	(300 000)	(885 227)				
Récupération de créances passées en pertes	-	-	373 600								
Reprise de provisions suite à la radiation de créances	-	-	3 245 091	Pertes sur créances radiées	-	-	(3 647 148)				
Annulation de produits réservés sur créances radiées	-	-	402 057	Autres pertes ordinaires	(51 860)	(6 827)	(19 041)				
Autres produits ordinaires	286 072	210 678	541 593	Impôt sur les sociétés	(3 523 128)	(2 150 613)	(4 324 299)				
Sous total	15 313 686	11 872 848	33 062 928	Sous Total	(9 705 018)	(8 148 243)	(20 547 713)	Résultat des activités ordinaires	5 608 668	3 724 605	12 515 215
Résultat des activités ordinaires après impôt	5 608 668	3 724 605	12 515 215	Résultat négatif des activités ordinaires							
Gains extraordinaires				Pertes extraordinaires	(112 082)	(498 685)	(1 182 064)				
Effet positifs de modification comptable				Effet négatif de modification							
Total	5 608 668	3 724 605	12 515 215	Total	(112 082)	(498 685)	(1 182 064)	Résultat net de l'exercice	5 496 586	3 225 919	11 333 149

IV.3.12 Tableau de mouvement des capitaux propres

En DT

	Capital social	Prime d'émission	Réserves légales	Réserves pour réinvestissements exonérés	Réserves pour fonds social	Réserves spéciales	Résultats Reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2018	25 000 000	17 000 000	2 500 000	22 203 813	1 507 474	6 000 000	640 275	9 038 687	83 890 248
Augmentation de capital décidée par l'AGE du 25/01/2019	7 500 000	8 250 000							15 750 000
Réaffectation de réserves en résultats reportés				-319 370			319 370		0
Affectations décidées par l'AGO du 23/04/2019				4 000 000			38 687	-4 038 687	0
Dividendes décidés par l'AGO du 23/04/2019								-5 000 000	-5 000 000
Résultat net de l'exercice 2019								1 666 540	1 666 540
Solde au 31/12/2019	32 500 000	25 250 000	2 500 000	25 884 443	1 507 474	6 000 000	998 332	1 666 540	96 306 788
Réaffectation de réserves en résultats reportés				-650 374			650 374		0
Affectations décidées par l'AGO du 01/07/2020			165 762				1 500 779	-1 666 541	0
Résultat net de l'exercice 2020								5 466 442	5 466 442
Soldes au 31/12/2020	32 500 000	25 250 000	2 665 762	25 234 069	1 507 474	6 000 000	3 149 484	5 466 442	101 773 230
Réaffectation de réserves en résultats reportés				-1 120 131			1 120 131		0
Affectation approuvée par l'AGO du 08/04/2021			486 803	5 000 000	200 000		-2 657 861	-3 028 942	0
Dividendes décidés par l'AGO du 08/04/2021								-2 437 500	-2 437 500
Résultat net de l'exercice 2021								11 333 149	11 333 149
Soldes au 31/12/2021	32 500 000	25 250 000	3 152 565	29 113 938	1 707 474	6 000 000	1 611 754	11 333 149	110 668 879
Réaffectation de réserves en résultats reportés				-1 760 193			1 760 193		0
Affectations décidées par l'AGO du 07/04/2022			735 255		200 000		3 897 894	-4 833 149	0
Dividendes décidés par l'AGO du 07/04/2022								-6 500 000	-6 500 000
Solde au 31/12/2021 après affectation	32 500 000	25 250 000	3 887 820	27 353 745	1 907 474	6 000 000	7 269 841	0	104 168 880
Résultat net au 30/06/2022								5 496 588	5 496 588
Solde au 30/06/2022	32 500 000	25 250 000	3 887 820	27 353 745	1 907 474	6 000 000	7 269 841	5 496 588	109 665 468

IV.3.13 Evolution des produits nets et du résultat d'exploitation

En DT	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Revenus de Leasing	36 506 351	33 326 044	72 356 401
Produits nets de leasing	21 490 481	17 451 420	39 639 374
Résultat d'exploitation	8 897 586	5 671 366	16 316 961
Capital social	32 500 000	32 500 000	32 500 000
Nombre d'actions	32 500 000	32 500 000	32 500 000
Résultat d'exploitation par action	0,274	0,175	0,502
Produits nets par action	0,661	0,537	1,220

IV.3.14 Evolution du bénéfice net

Désignation	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Bénéfice avant impôt (en DT)	9 131 798	5 875 218	16 839 513
Bénéfice net d'impôt (en DT)	5 496 588	3 225 919	11 333 149
Capital social (en DT)	32 500 000	32 500 000	32 500 000
Nombre d'actions	32 500 000	32 500 000	32 500 000
Bénéfice par action avant impôt (en DT)	0,281	0,181	0,518
Bénéfice par action net d'impôt (en DT)	0,169	0,099	0,349
Bénéfice avant impôt / Capital social	28,1%	18,1%	51,8%
Bénéfice net d'impôt / Capital social	16,9%	9,9%	34,9%

IV.3.15 Evolution de la marge brute d'autofinancement

En DT	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Bénéfice net	5 496 588	3 225 919	11 333 149
Dotations aux amortissements et aux résorptions	277 733	350 895	691 785
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	5 676 767	5 288 448	10 772 852
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	175 000	350 000	353 903
Marge brute d'autofinancement	11 626 088	9 215 262	23 151 689

IV.3.16 Indicateurs de gestion et ratios

Indicateurs de gestion

En DT	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Résultat net de la période (1)	5 496 588	3 225 919	11 333 149
Créances issues d'opérations de leasing + Placement à long terme	528 733 909	554 890 830	538 817 201
Fonds propres (avant résultat net) (3)	104 168 880	99 335 731	99 335 731
Capitaux propres avant affectation	109 665 468	102 561 650	110 668 880
Créances issues d'opérations de leasing	506 897 377	531 650 963	516 573 619
Engagements (2) (Bilan et Hors Bilan)	615 152 004	613 554 083	599 331 000
Créances classées (4) (Bilan)	68 599 576	69 541 922	67 870 000
Produits réservés (5)	6 214 983	6 205 753	6 664 000
Total provisions clients (y compris provisions collectives) (6)	59 476 766	51 986 710	54 017 052
Emprunts et ressources spéciales (7)	399 763 982	477 972 283	469 809 007
Charges financières	18 804 100	20 083 857	39 643 490

Charges de personnel	4 850 834	4 226 897	8 742 548
Autres charges d'exploitation	1 772 692	1 713 899	3 190 248
Dotations aux amortissements des valeurs mobilisées	277 733	350 895	691 785
Total charges d'exploitation*(8)	6 901 259	6 291 691	12 624 581
Produits nets(9)	21 490 481	17 451 420	39 639 374
Total brut des créances (10)	563 742 878	582 790 080	573 665 000
Total bilan (11)	584 371 641	668 886 602	659 588 721
Total des produits de leasing	37 774 009	34 653 337	74 796 110
Dettes envers la clientèle	8 846 249	9 953 347	3 590 063
Placements à long terme	21 836 532	23 239 867	22 243 582

*Charges du personnel + autres charges d'exploitation + dotations aux amortissements des valeurs mobilisées

Ratios propres aux sociétés de leasing

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Fonds propres/Engagements	16,9%	16,2%	16,6%
Taux de créances classées	12,2%	11,9%	11,8%
Ratio de couverture des créances classées	80,5%	69,3%	74,9%
Créances classées / (Créances issues d'opérations de leasing + Portefeuille titre)	13,0%	12,5%	12,6%
Ratio des fonds propres selon circulaire de la BCT n°91-24	19,0%	18,8%	15,7%

Ratios de structure

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Total des capitaux propres après résultat/Total bilan	18,8%	15,3%	16,8%
Emprunts et ressources spéciales/Total bilan	68,4%	71,5%	71,2%
Créances issues d'opérations de leasing/Total bilan	86,7%	79,5%	78,3%
Emprunts et ressources spéciales + dettes envers la clientèle / Créances issues d'opérations de leasing	80,6%	91,8%	91,6%

Ratios de gestion

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Charges de personnel/Produits nets	22,6%	24,2%	22,1%
Produits nets/Fonds propres avant résultat net	20,6%	17,6%	39,9%
Coefficient d'exploitation (Total charges d'exploitation/Produits nets)	32,1%	36,1%	31,8%

Ratios de rentabilité

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
ROE (Résultat net/Fonds propres avant résultat net)	5,3%	3,2%	11,4%
ROA (Résultat net/Total bilan)	0,9%	0,5%	1,7%
Résultat net/Produits nets	25,6%	18,5%	28,6%
Total produits de leasing/Créances issues d'opérations de leasing	7,5%	6,5%	14,5%
Produits net/Total bilan	3,7%	2,6%	6,0%

IV.4 Comportement boursier de l'action ATL

En 2022, le titre ATL a affiché une performance de 75,82% contre 19,18% en 2021.

En 2022, le titre ATL a oscillé entre 1,81 DT et 3,0 DT avec des quantités traitées de 3 343 222, soit un taux de rotation de 10,29%.

	2018	2019	2020	2021	31/12/2022
Nombre de titres admis	25 000 000	32 500 000	32 500 000	32 500 000	32 500 000
Cours fin de période	2,69	1,7	1,59	1,82	3,00
Capitalisation boursière	67 250 000	55 250 000	51 675 000	59 150 000	97 500 000
Nombre de titres traités	1 786 902	1 206 343	1 374 548	1 800 179	3 343 222
Rendement de la période	-4,85%	-29,00%	-6,47%	19,18%	75,82%
Valeur comptable nette	3,356	2,963	3,131	3,405	-
Cours plus haut	3,44	2,7	1,85	1,91	3,00
Cours plus bas	2,6	1,41	1,16	1,4	1,81
Bénéfice par action	0,362	0,051	0,162	0,349	-
Dividende par action	0,200	-	0,075	0,200	-
Date de distribution	01/07/2019	-	22/04/2021	28/04/2022	-
PER	7,4	33,2	9,8	5,2	-
Dividend Yield	7,40%	-	4,20%	11,00%	-
Taux de rotation	7,15%	3,71%	4,23%	5,54%	10,29%

Evolution du cours de l'ATL depuis début 2022



**CHAPITRE V : ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE
DES COMPTES**

L'ATL atteste qu'aucune information nouvelle relative au présent chapitre n'est intervenue depuis la date d'enregistrement du document de référence « ATL 2022 » par le CMF le 29/08/2022 sous le n°22-006.

CHAPITRE VI : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

VI.1 Evolution récente

Au 30 septembre 2022, l'ATL affiche une augmentation de 23,2% de ses approbations par rapport au 30 septembre 2021 (212,1 MDT) à 261,3 MDT.

Les mises en force de la société ont également progressé de (+15,8%) par rapport à fin septembre 2021 (186,4 MDT) en s'établissant à 215,8 MDT.

Le total des engagements a reculé de 0,3% en passant de 570,2 MDT à fin septembre 2021 à 568,7 MDT à fin septembre 2022.

Au niveau de la rentabilité, et grâce à l'amélioration de l'activité, une augmentation du produit net de leasing de 23,3% a été enregistrée par rapport à la même période de l'exercice 2021 à 32,5 MDT.

VI.2 Analyse des performances réalisées au 30/09/2022 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2022

La confrontation des réalisations à fin septembre 2022 reflétée par les indicateurs d'activités arrêtés au 30/09/2022 avec les prévisions établies pour l'année 2022 publiées au niveau du document de référence « ATL 2022 » fait ressortir les pourcentages de réalisations suivants :

En Milliers de Dinars	Indicateurs d'activité au 30/09/2022	Prévisions de l'année 2022	Pourcentage de réalisation
Mises en force	215 816	277 000	77,9%
Revenus Nets de leasing	56 777	76 394	74,3%
Produit net de leasing	32 503	39 809	81,6%
Total des charges d'exploitation*	10 273	13 678	75,1%

*Charges de personnel+ Autres charges d'exploitation+ Dotations aux amortissements et aux résorptions

Comme l'indique le tableau ci-dessus, ATL demeure en ligne avec ses prévisions relatives à l'exercice 2022. En effet, la Société réalise, au 30/09/2022, 77,9% de ses prévisions de mises en force et 74,3% des revenus prévisionnels au titre de l'exercice 2022.